



RAPPORT ANNUEL 2014

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

SOMMAIRE

La communauté urbaine de Lyon, établissement public de coopération intercommunale, était compétente, notamment pour la collecte, le traitement et la valorisation des ordures ménagères. En 2014, ce sont 1 324 637 habitants (données INSEE 2012) répartis sur 59 communes qui ont bénéficié de ce service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés* (collecte, traitement et valorisation).

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, prévoit l'obligation pour les collectivités ou EPCI exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets, d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPAM) a créé, à compter du 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon, collectivité territoriale à statut particulier. La Métropole de Lyon est substituée à la communauté urbaine de Lyon dans toutes les procédures administratives et juridictionnelles en cours à la date de sa création, dans l'ensemble de ses droits et obligations, et dans toutes les délibérations et tous les actes qui relèvent de sa compétence.

Le rapport annuel sera donc présenté au conseil de la Métropole de Lyon avant d'être transmis aux maires de chacune des communes situées sur le territoire de la Métropole pour une présentation en conseil municipal. Il sera également mis à disposition du public.

Les données contenues dans ce document ont été arrêtées à la date d'impression. Les chiffres sont arrondis la tonne près. Les mots suivis d'un * dans ce document, font l'objet d'une définition dans le glossaire en page 54.

Schémas, tableaux & graphiques	04
Les faits marquants 2014	06
LES INDICATEURS TECHNIQUES	08
Le territoire desservi	08
La réduction des déchets	10
La collecte	14
La collecte des déchets ménagers et assimilés	16
Les collectes spécifiques : bacs verts et silos à verre	20
Les déchèteries du Grand Lyon	24
La collecte des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	27
Les déchets des professionnels	27
Le traitement	28
Les étapes de la gestion des déchets	30
Le traitement des déchets	31
› Les centres de tri, traits d'union entre le tri des usagers et le recyclage	31
› Le recyclage au Grand Lyon	32
› La valorisation énergétique des déchets	34
› La performance énergétique	37
› Le traitement en installation de stockage des déchets (ISD)	38
Cartographie des sites de traitement	40
Le schéma de la gestion des déchets	42
L'emploi au Grand Lyon	44
La prévention, la sécurité, les conditions de travail	45
La formation	45
La communication	46
LES INDICATEURS FINANCIERS	48
Le bilan financier	48
Les indicateurs de suivi	52
Le glossaire	54

SCHÉMAS, TABLEAUX & GRAPHIQUES

LES INDICATEURS TECHNIQUES

LE TERRITOIRE DESSERVI	8
▶ Carte : le territoire desservi.....	9
▶ Schéma : la gestion des déchets	9
LA RÉDUCTION DES DÉCHETS	10
▶ Carte : les sites de compostage partagé au 31 décembre 2014.....	12
▶ Carte : les sites de compostage dans les cantines scolaires au 31 décembre 2014	13
LA COLLECTE	14
▶ Carte : fréquence de collecte.....	15
▶ Tableau : évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés entre 2007 et 2014.....	17
▶ Tableau : évolution de la production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant entre 2007 et 2014.....	17
▶ Graphique : évolution de la production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant entre 2007 et 2014	17
▶ Tableau : les fréquences et jours de collecte par commune.....	18
▶ Tableau : évolution de la quantité et qualité des déchets collectés séparément depuis 2007.....	20
▶ Carte : quantité et qualité de la collecte sélective par conférence des Maires.....	23
▶ Carte : implantation des déchèteries du Grand Lyon et quantités collectées.....	24
▶ Tableau : types de déchets déposés en déchèterie et évolution 2013-2014 (données en tonnes).....	25
▶ Tableau : mode de traitement des tonnages de déchets collectés en déchèteries	25
▶ Graphique : devenir des déchets de déchèterie : répartition entre la valorisation matière, la valorisation énergétique et l'enfouissement.....	26
▶ Tableau : évolution de la collecte des DDS de 2009 à 2014 en déchèteries (quantités collectées en tonnes).....	27
LE TRAITEMENT	28
▶ Graphique : filières de traitement suivies par les déchets ménagers et assimilés du Grand Lyon	29
▶ Schéma : les étapes de la gestion des déchets (le cycle de vie et la prévention des déchets).....	30
▶ Tableau : déchets ménagers et assimilés recyclés après incinération avec production d'énergie aux UTVE de Lyon nord et sud.....	32
▶ Graphique : évolution de la valorisation matière des végétaux ainsi que des emballages et des papiers depuis 2007 (en tonnes).....	33
▶ Tableau : recyclage et objectifs	33
▶ Schéma : le process de valorisation énergétique de l'usine Lyon sud.....	34
▶ Tableau : rejets atmosphériques 2014 - Unité Lyon sud	35
▶ Tableau : Tonnage des déchets incinérés pour valorisation énergétique en 2014.....	35
▶ Tableau : origine des déchets réceptionnés pour incinération sur les 2 sites du Grand Lyon.....	35
▶ Tableau : taux de disponibilité des usines (basé sur le temps de fonctionnement annuel des usines)	36

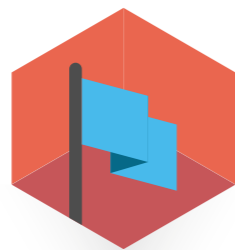
▶ Tableau : mâchefers produits en 2014 sur l'ensemble des déchets réceptionnés (en tonnes).....	36
▶ Graphique : taux de performance énergétique depuis 2007.....	37
▶ Tableau : quantité de DMA stockés en ISD (en tonnes)	38
▶ Graphique : quantité de déchets stockés en ISD (en tonnes)	38
▶ Schéma : principe de gestion d'une Installation de Stockage de Déchets	39
▶ Carte : sites de traitement sur le territoire.....	40
▶ Tableau : coordonnées des sites de traitements des déchets	40
▶ Schéma : la gestion des flux	42

L'EMPLOI AU GRAND LYON	44
-------------------------------------	-----------

LA COMMUNICATION	46
-------------------------------	-----------

LES INDICATEURS FINANCIERS

LE BILAN FINANCIER	48
▶ Tableau : Principales prestations rémunérées annuellement.....	49
▶ Tableau : dépenses d'élimination des déchets en 2012 et 2013	50
▶ Graphique : coûts nets de la gestion des déchets	51
▶ Graphique : coûts nets à la tonne de la gestion des déchets	51
▶ Graphique : coûts nets par habitant de la gestion des déchets	51
▶ Tableau : coûts brut / net / recette par flux de déchets	51
▶ Graphique : évolution du coût net depuis 2010	51
LES INDICATEURS DE SUIVI	52
▶ Indicateur de suivi : évolution de la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés (OM, CS, Verre et déchèterie).....	53
▶ Indicateur de suivi : évolution de la quantité de collecte sélective et verre collecté.....	53
▶ Indicateur de suivi : évolution de la quantité de déchets déposés en déchèterie et de leur valorisation	53
▶ Indicateur de suivi : Répartition des filières de traitement suivies par les déchets ménagers et assimilés	53
▶ Indicateur de suivi : évolution des coûts nets de collecte et de traitement	53
▶ Indicateur de suivi : évolution de la quantité de d'ordures ménagères et assimilées collectée	53
▶ Indicateur de suivi : évolution du refus de tri de la collecte sélective	53
▶ Indicateur de suivi : évolution de la quantité de déchets dangereux des ménages collectés	53
▶ Indicateur de suivi : répartition des filières de traitement suivies par les déchets ménagers et assimilés	53
▶ Indicateur de suivi : évolution du tonnage de verre collecté.....	53
LE GLOSSAIRE	54



LES FAITS MARQUANTS 2014

2014 est la dernière année pour la Communauté urbaine de Lyon. À compter du 1^{er} janvier 2015, elle disparaît pour céder sa place à la Métropole de Lyon.



► **INTÉGRATION DE QUINCIEUX À COMPTER DU 1^{er} JUIN 2014.**



► **SOUS LA MARQUE DE LA SOLIDARITÉ**

- **Une collecte tout au long de l'année** au profit de l'association française contre les myopathies (Téléthon) : 21 032 € de don.
- **Une collecte de vêtements** au profit de l'entreprise solidaire Le Relais (Emmaüs) et du Foyer Notre-Dame des Sans-Abris : 81 tonnes.
- **Une collecte du verre** au profit de la Ligue contre le Cancer : 79 910 € de dons.



► **EN 2014, LA QUALITÉ DE LA COLLECTE S'EST AMÉLIORÉE**, l'un des indicateurs de ces résultats étant la baisse de réclamations des usagers.



► **LE NOUVEAU MARCHÉ DÉCHÈTERIES EST OPÉRATIONNEL DEPUIS LE 27 MAI 2014.** Deux nouvelles déchèteries ont été ouvertes : Caluire-et-Cuire et Grigny Chantelot. Cette dernière remplace les anciennes déchèteries de Givors et de Grigny Saint-Abdon fermées également en 2014. Pour la première fois depuis 1998, le tonnage des encombrants est passé en dessous des 20 000 tonnes.





LE TERRITOIRE DESERVI

La Communauté urbaine de Lyon collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses 59 communes.

Le terme « assimilés » signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et administrations, tant qu'ils sont de même nature et en même quantité que ceux d'un ménage.



59
COMMUNES

1 324 637
HABITANTS

(recensement 2012 - source INSEE),
et un peu plus de 600 000 foyers.

538,5 KM²

CONFÉRENCES DES MAIRES

- ◆ Territoire Portes du Sud
- ◆ Territoire Lyon Villeurbanne
- ◆ Territoire Ouest Nord
- ◆ Territoire Rhône Amont
- ◆ Territoire Porte des Alpes
- ◆ Territoire Lômes et Côteaux du Rhône
- ◆ Territoire Plateau Nord
- ◆ Territoire Val d'Yzeron
- ◆ Territoire Val de Saône

LA GESTION DES DÉCHETS

Pour comprendre en quoi consiste la gestion des déchets, il faut en connaître le sens et les limites. Le lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets⁽¹⁾ définit le traitement comme l'ensemble des opérations de valorisation et d'élimination.

(1) - Collection « Références » du Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), en partenariat avec l'Ademe, mai 2012





LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le 22 mars 2010, le conseil communautaire approuvait le plan de réduction des déchets pour le Grand Lyon. Ce plan vise à réduire de 7 % en 5 ans la quantité d'ordures ménagères produite par habitant sur le territoire du Grand Lyon. Le 4 juin 2010, la convention de partenariat avec l'ADEME était signée.

La production de déchets (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective et verre) par habitant a baissé de 0.10 % entre 2013 et 2014. Le programme de prévention a été étendu jusqu'en 2015. Entre 2010 et 2014, la réduction des déchets par habitants affiche une baisse de -5,91 % (objectif : -7 % d'ici à fin 2015).

LE GRAND LYON EXEMPLAIRE

Afin de sensibiliser chaque agent communautaire de façon ciblée et adaptée, la direction de la propreté a mis en place dès janvier 2011 un groupe de pilotage composé d'un agent de chaque direction de la collectivité. En 2014, ce groupe a poursuivi le travail engagé et a permis la réalisation des actions suivantes :

> POURSUITE DE LA CAMPAGNE « FAISONS BONNE IMPRESSION »

Dans la continuité de la charte « éco-agent » mise en place en 2012, cette campagne de 2013, colorée et ludique visant à sensibiliser les agents aux bons gestes à mettre en œuvre lors de l'impression de documents, a été poursuivie. Cette dernière, au-delà des bons gestes à privilégier, propose des données chiffrées pour alerter sur le coût financier et environnemental lié aux impressions de documents.



> L'ANNÉE DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN EUROPE

À l'occasion de la semaine de la réduction des déchets, les « café-prévention » ont été reconduits, les 25 et 26 novembre 2014. L'occasion pour interroger les agents sur le gaspillage alimentaire par le biais d'un quizz. De nouveaux éco-agents ont été recensés via un questionnaire sur l'intranet en ligne à compléter.

Un gobelet a été distribué à tous les agents participant (plus de 400) afin de les préparer à l'évolution des machines à café (possibilité d'utiliser sa propre tasse plutôt qu'un gobelet jetable) sur les différents sites de la Métropole pour l'année 2015.

LE GRAND LYON ACTEUR AUPRÈS DE LA POPULATION

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

La promotion du compostage s'est poursuivie en 2014 :

> En distribuant et en orientant les usagers vers le guide technique traitant du compostage individuel et partagé, du lombricompostage et du jardinage au naturel. Diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires, il a été distribué dans toutes les communes du Grand Lyon et reste en téléchargement sur www.grandlyon.com.

> Par la constitution d'un réseau de proximité de 46 personnes qui sont des agents des communes et des agents du Grand Lyon (dont 11 en 2014) formées par l'association Les Compostiers. Ce réseau a pour mission de renseigner les habitants sur les techniques de compostage individuel. Il a vocation à s'agrandir afin de former un maillage sur tout le territoire du Grand Lyon. 24 Communes participent d'ores et déjà (dont 5 nouvelles en 2014) : Albigny-sur-Saône, Bron, Caluire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Chassieu, Corbas, Décines, Ecully, Feyzin, Givors, Grigny,

La Mulatière, Meyzieu, Mions, Rilleux-La-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Sathonay-Camp, Tassin-La-Demi-Lune, Vénissieux et Villeurbanne. Ce réseau permet de sensibiliser et essaimer la pratique du compostage et du jardinage au naturel.

Nécessaire de part la typologie de l'habitat au Grand Lyon (80 % d'habitat vertical), les nouveaux sites de compostage partagé ont été nombreux en 2014. Depuis le début de l'initiative par le Grand Lyon via le programme de prévention, peu de sites ont vu le jour car une grande majorité d'entre eux ont besoin de temps pour mener à bien la phase de concertation, ce qui peut en ralentir la mise en place (validation par l'assemblée générale des copropriétaires par exemple, délai nécessaire pour la

mise en disponibilité du foncier - contexte parfois complexe avec la mise en relation de nombreux interlocuteurs que sont les gestionnaires, propriétaires et usagers...). En 2014, le territoire compte 12 sites en pieds d'immeubles et 15 sites au sein des quartiers (12 nouveaux projets collectifs ont été mis en place en 2014 - 6 pieds d'immeubles et 6 de quartier), soit 27 au total depuis le début de l'action. Le territoire compte en 2014, 18 sites de compostage dans les cantines scolaires (13 nouveaux projets dans les écoles ont été mis en place cette année). Cette pratique permet également de sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire : ces derniers constatent visuellement les quantités non consommées apportées au compost, ce qui favorise la prise de conscience.

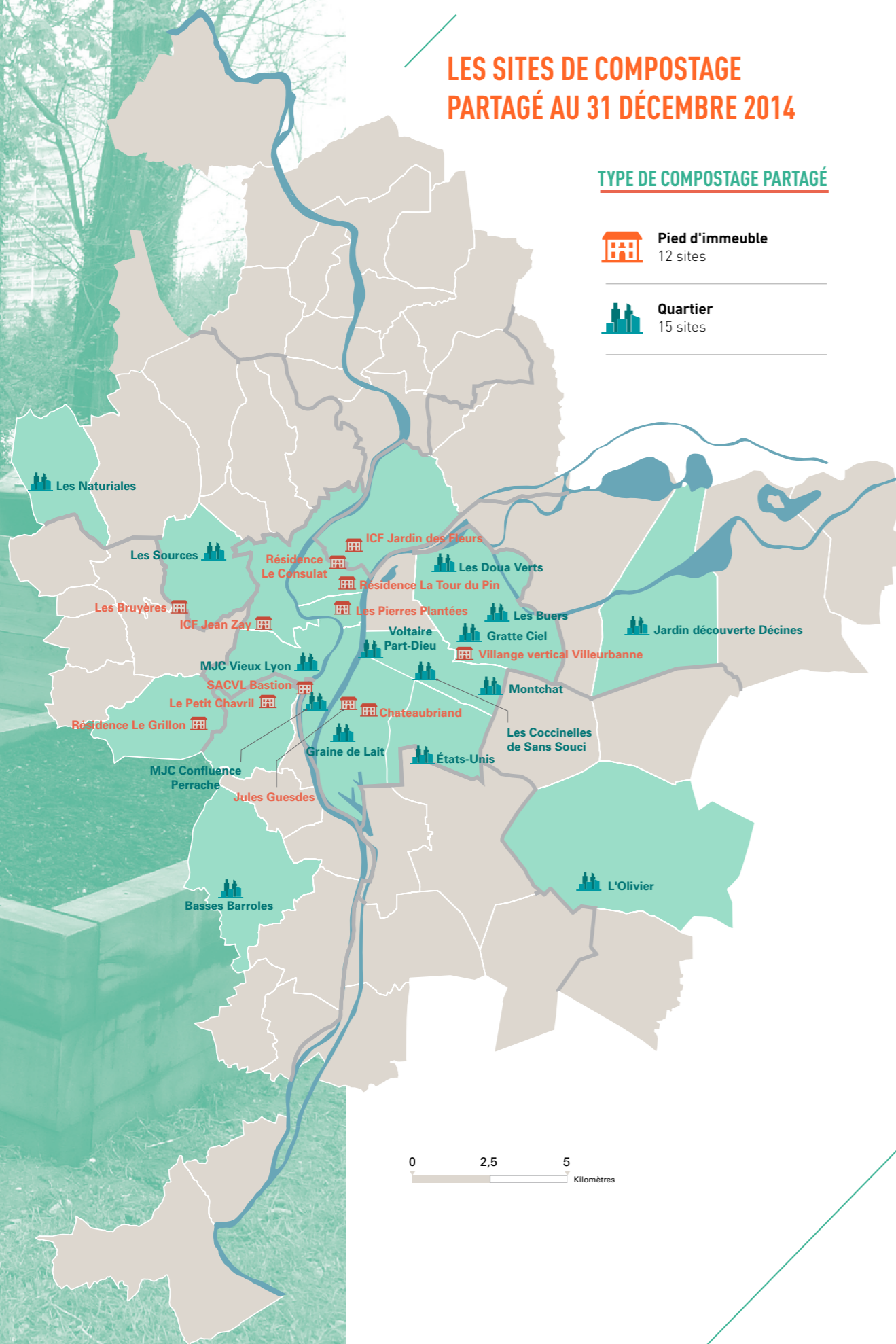


LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

TYPE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

 **Pied d'immeuble**
12 sites

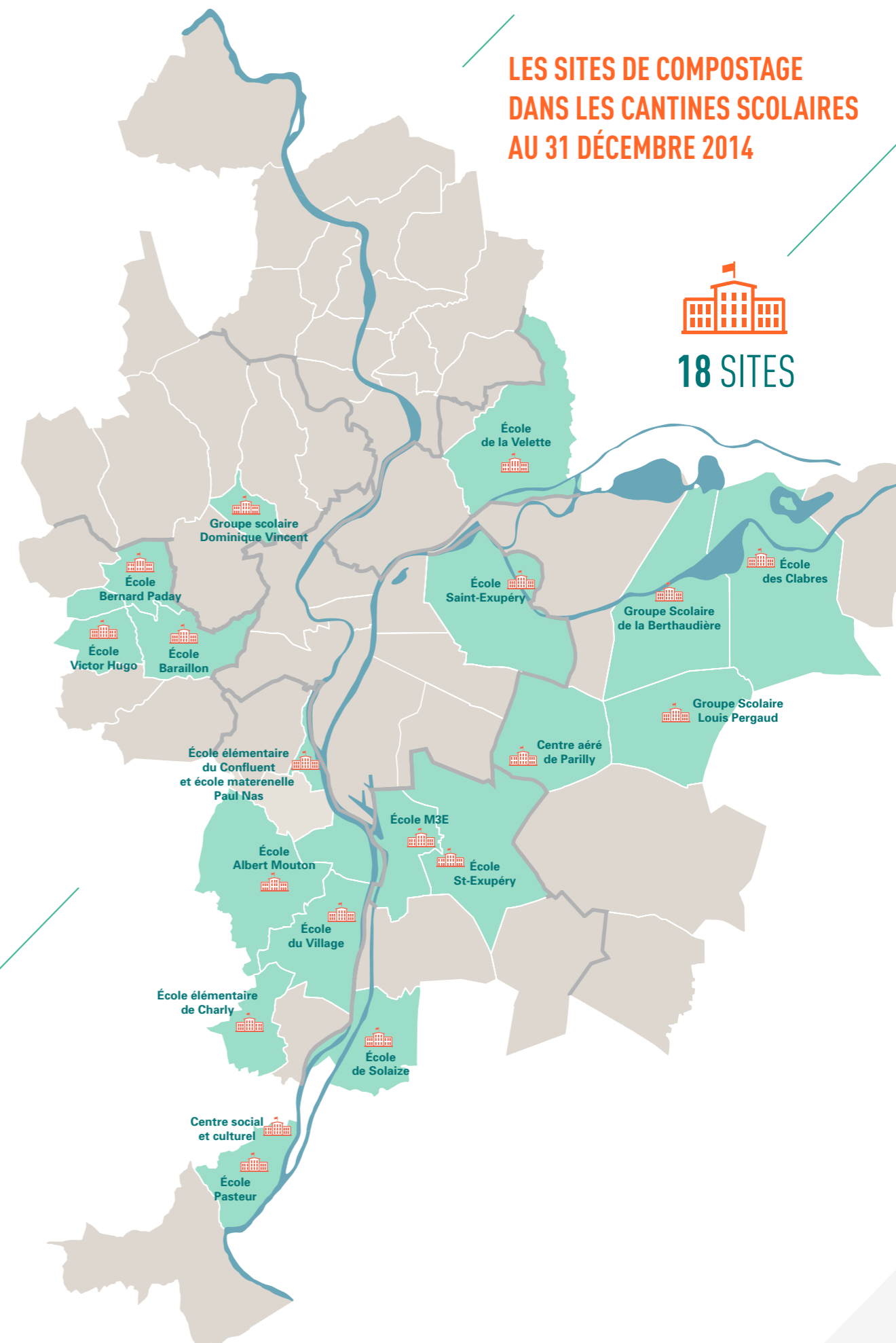
 **Quartier**
15 sites

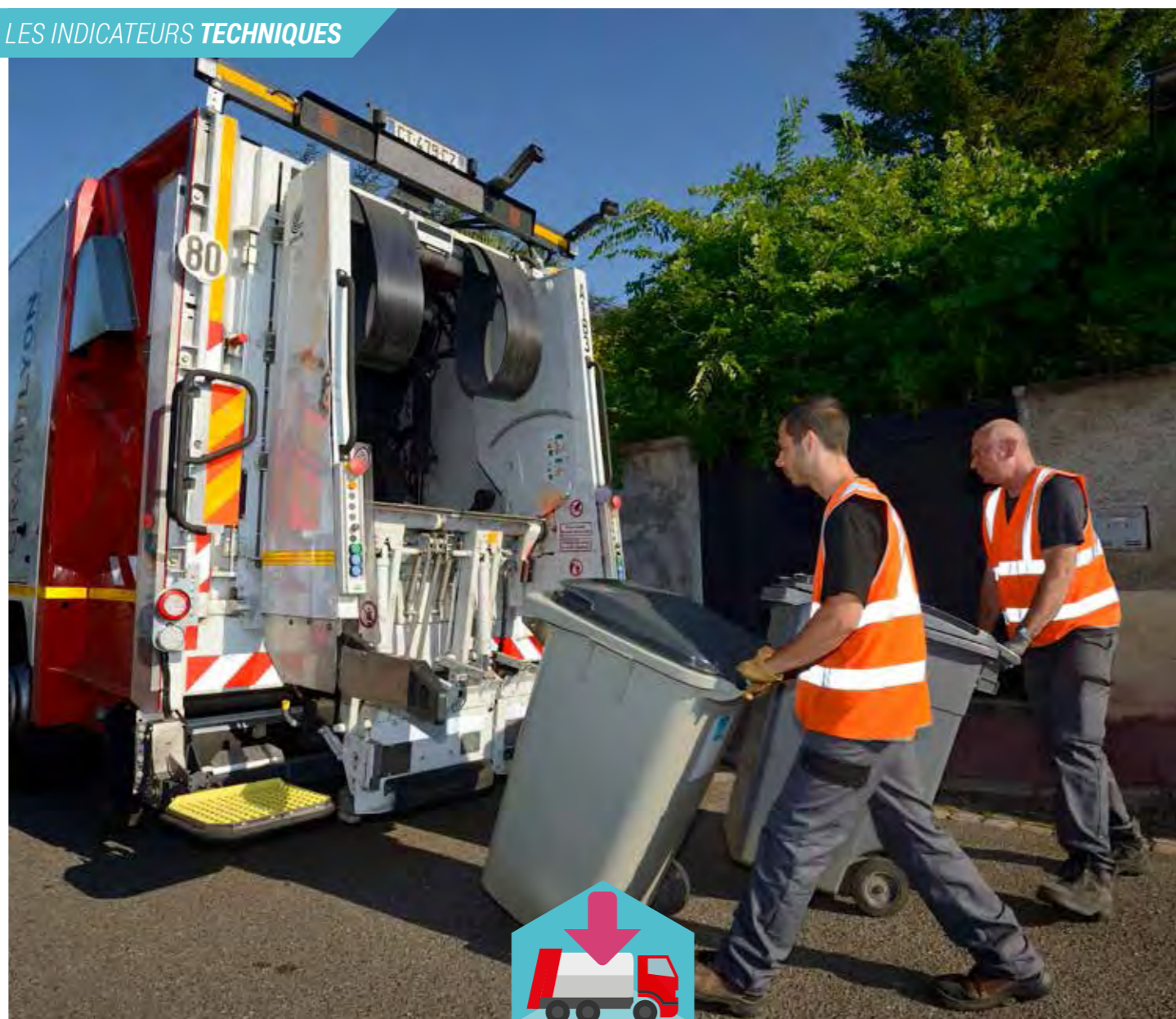


LES SITES DE COMPOSTAGE DANS LES CANTINES SCOLAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2014



18 SITES





LA COLLECTE

La collecte s'organise autour de :

- > 164 bennes à ordures ménagères
- > 225 519 bacs gris (soit 54 173 280 litres)
- > 183 243 bacs verts (soit 42 650 540 litres)
- > 2 268 silos à verre appartenant au Grand Lyon, soit 1 silo pour 600 habitants
- > 18 déchetteries réparties sur le territoire (cf. carte page 24)



LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



LES DIFFÉRENTS TYPES DE COLLECTE

Au sein de la Communauté urbaine de Lyon, les déchets ménagers et assimilés sont collectés de deux façons :

► EN PORTE-À-PORTE

► La Communauté urbaine de Lyon présente la spécificité d'offrir deux types de services en porte-à-porte :

- La collecte « en service normal » où le personnel chargé de la collecte assure uniquement le vidage des bacs.
- La collecte « en service complet » où les bacs sont sortis, vidés et rentrés par le personnel (uniquement sur Lyon et Villeurbanne).

La collecte a lieu entre 6h et 13h.

► La collecte du bac gris est réalisée une à cinq fois par semaine en fonction de la densité de l'habitat (voir fréquences de collecte ci-après). Ces bacs sont achetés ou loués par les usagers.

► La collecte sélective des emballages ménagers et des papiers est effectuée de 0,5 à 2 fois par semaine, en fonction de la densité de l'habitat. La collecte s'effectue à l'aide de bacs verts à couvercle jaune (généralisé fin 2017) mis à disposition et entretenus par le Grand Lyon.

► EN APPORT VOLONTAIRE

1 / La collecte s'effectue en apport volontaire, dans des silos aériens ou enterrés pour la dépose des déchets suivants :

► Les ordures ménagères résiduelles* : 142 silos enterrés répartis sur certains sites de Couzon-au-Mont-d'Or, Caluire et Cuire, Lyon 5^e, Lyon 8^e, Lyon 9^e, Neuville-sur-Saône, Rillieux-la-Pape et Vénissieux. En 2014, 37 nouveaux silos ont été implantés.

► Les emballages ménagers et les papiers, par le biais de 108 silos enterrés. Sur des zones d'habitat dense de Rillieux-la-Pape, Saint-Fons et Vénissieux, 13 silos de surface sont en activité. La commune de Quincieux est la seule à disposer de silos aériens à papier (au nombre de sept) depuis juin 2014.

► Le verre dans les 2 268 silos répartis en 2 168 silos de surface et les 100 silos enterrés disposés sur la voie publique. Cela

représente une moyenne de 1 silo pour 600 habitants.

2 / La collecte en apport volontaire se fait également à travers un réseau de 18 déchèteries réparties sur tout le territoire.

3 / La collecte en apport volontaire événementielle : collecte de sapins en début d'année.

Cette année, le dispositif de collecte de papier au profit du Téléthon s'est perfectionné : il est possible de donner du papier tout au long de l'année, et chaque tonne de papier collectée permet au Grand Lyon de faire un don à l'AFM de un euro. En 2014, c'est 21 032 € qui ont ainsi été versés à l'AFM.



ÉVOLUTIONS DES QUANTITÉS COLLECTÉES

Le tonnage augmente avec la hausse de population.

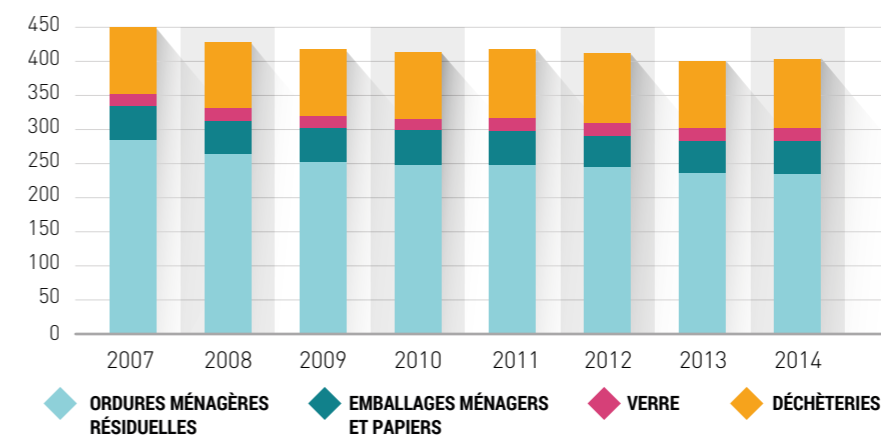
ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENTRE 2007 ET 2014

COLLECTE	2007	2011	2012	2013	2014	Évolution 2013-2014
POPULATION DE RÉFÉRENCE	1 193 830	1 281 971	1 293 164	1 306 972	1 324 637	1,35 %
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	339 153	315 830	313 637	305 480	308 776	1,08 %
SÉLECTIVE	58 241	64 303	60 389	62 832	63 927	1,74 %
VERRE	21 504	24 963	25 053	26 200	26 734	2,04 %
SOUS TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	418 898	405 096	399 078	394 512	399 673	1,25 %
COLLECTES PONCTUELLES (papiers, amiante, sapins)	Incluses dans les collectes en déchèteries				236	-
SOUS TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (avec collectes ponctuelles)	418 898	405 096	399 078	394 512	399 673	1,31 %
DÉCHÈTERIES	115 186	131 682	130 805	127 464	133 297	4,58 %
TOTAL déchets ménagers assimilés	534 084	536 778	529 883	521 976	532 970	2,11 %

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR AN ET PAR HABITANT ENTRE 2007 ET 2014 (EN KG/HAB. PAR AN)

COLLECTE	2007	2011	2012	2013	2014	Évolution 2013-2014
POPULATION DE RÉFÉRENCE	1 193 830	1 281 971	1 293 164	1 306 972	1 324 637	1,35 %
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	284,1	246,4	242,5	233,7	233,1	-0,27 %
SÉLECTIVE	48,8	50,2	46,7	48,1	48,3	0,39 %
VERRE	18,0	19,5	19,4	20,0	20,2	0,68 %
COLLECTES PONCTUELLES (papiers, amiante, sapins)	Incluses dans les collectes en déchèteries				0,2	-
SOUS TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	350,9	316,0	308,6	301,9	301,7	-0,04 %
DÉCHÈTERIES (+ sapins)	96,5	102,7	101,2	97,5	100,6	3,18 %
TOTAL déchets ménagers assimilés	447,4	418,7	409,8	399,4	402,4	0,74 %

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR AN ET PAR HABITANT ENTRE 2007 ET 2014 (EN KG/HAB.)



On note par habitant :

- une baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles (-0,27 %) ;
- une hausse de la quantité triée (+0,39 % pour la collecte sélective et + 0,68 % pour le verre) ;
- une hausse de la quantité apportée au sein des déchèteries (+3,18 %).

LES FRÉQUENCES ET JOURS DE COLLECTE PAR COMMUNE

Le tableau ci-après répertorie, pour chaque commune, la fréquence de collecte et le nombre d'habitants.



COMMUNES	FRÉQUENCES DE COLLECTE	NOMBRE D'HABITANTS	JOUR(S) DE COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES	JOUR(S) DE COLLECTE SÉLECTIVE
ALBIGNY-SUR-SAÔNE	F2 (1+1)	2 793	mardi	jeudi
BRON	F3 (2+1)* F6 (5+1)	39 232	lundi et vendredi ou mardi et samedi ou tous les jours sauf dimanche et jour de tri	mercredi ou jeudi
CAILLOUX-SUR-FONTAINES	F2 (1+1)	2 509	lundi	jeudi
CALUIRE-ET-CUIRE	F6 (5+1)* F3 (2+1)	42 038	mardi et samedi ou tous les jours sauf jeudi et dimanche	jeudi
CHAMPAGNE-AU-MONT D'OR	F3 (2+1)**	5 254	mardi et vendredi	mercredi
CHARBONNIÈRES-LES-BAINS	F3 (2+1)	4 851	mardi et vendredi	jeudi
CHARLY	F1.5 (1+0,5)	4 470	mercredi	lundi semaines impaires
CHASSIEU	F3 (2+1)	9 800	lundi et vendredi, mardi et vendredi ou mardi et samedi	mercredi ou jeudi
COLLONGES-AU-MONT-D'OR	F3 (2+1)	3 860	lundi et vendredi	mercredi
CORBAS	F3 (2+1)	11 023	mardi et samedi	jeudi
COUZON-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)	2 574	mardi	jeudi
CRAPONNE	F3 (2+1)	10 165	mardi et vendredi	mercredi
CURIS-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)	1 134	mardi	vendredi
DARDILLY	F3 (2+1)	8 519	lundi et jeudi	mercredi
DÉCINES	F3 (2+1)* F6 (5+1)	25 912	lundi et vendredi ou mardi et samedi ou tous les jours sauf dimanche et jour de tri	mercredi ou jeudi
ÉCULLY	F3 (2+1)* F6 (5+1)	17 742	lundi et vendredi ou tous les jours sauf dimanche et mercredi	mercredi
FEYZIN	F3 (2+1)	9 370	mardi et samedi	jeudi
FLEURIEU-SUR-SAÔNE	F2 (1+1)	1 381	mardi	jeudi
FONTAINES-SAINT-MARTIN	F2 (1+1)	3 060	mardi	jeudi
FONTAINES-SUR-SAÔNE	F3 (2+1)	6 295	lundi et vendredi	mercredi
FRANCHEVILLE	F3 (2+1)**	13 599	lundi et vendredi	mercredi
GENAY	F3 (2+1)	5 181	mardi et vendredi	jeudi
GIVORS	F3 (2+1)	19 419	mardi et vendredi	jeudi
GRIGNY	F2,5 (2+0,5)	9 245	lundi et vendredi	mercredi semaines paires
IRIGNY	F3 (2+1)*	8 250	lundi et jeudi	mercredi
JONAGE	F3 (2+1)	5 807	lundi et vendredi, mardi et vendredi ou mardi et samedi	mercredi ou jeudi
LA MULATIÈRE	F3 (2+1)	6 653	mardi et samedi	jeudi
LA TOUR-DE-SALVAGNY	F3 (2+1)	3 851	mardi et samedi	jeudi
LIMONEST	F3 (2+1)	3 418	mardi et vendredi	mercredi
LISSIEU	F3 (2+1)	3 072	mardi et samedi	jeudi
LYON 1 ^{er}	F6 (4+2)	29 209	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 2 ^e	F6 (4+2)	30 958	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 3 ^e	F6 (4+2)	98 135	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 4 ^e	F6 (4+2)	36 240	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi

LYON 5 ^e	F6 (4+2)	46 693	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 6 ^e	F6 (4+2)	49 479	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 7 ^e	F6 (4+2)	75 746	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 8 ^e	F6 (4+2)	81 454	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 9 ^e	F6 (4+2)	48 429	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
MARCY-L'ÉTOILE	F2 (1+1)	3 503	lundi	jeudi
MEYZIEU	F3 (2+1)	31 493	lundi et jeudi, lundi et vendredi ou mardi et vendredi	mercredi ou jeudi
MIONS	F3 (2+1)	12 233	lundi et jeudi	mardi
MONTANAY	F2 (1+1)	2 865	mercredi	jeudi
NEUVILLE-SUR-SAÔNE	F3 (2+1)	7 204	lundi et vendredi	samedi
OULLINS	F3 (2+1)	25 896	mardi et samedi	jeudi
PIERRE-BÉNITE	F3 (2+1)	10 071	mardi et samedi	jeudi
POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)	1 306	mardi	vendredi
QUINCIEUX	F2,5 (2+0,5)	3 203	lundi et jeudi	1 ^{er} et 3 ^e jeudi du mois
RILLIEUX-LA-PAPE	F3 (2+1)* F6 (5+1)	30 140	lundi et vendredi ou tous les jours sauf mercredi et dimanche	mercredi
ROCHETAILLEE-SUR-SAÔNE	F2 (1+1)	1 540	mardi	jeudi
SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR	F3 (2+1)**	5 480	lundi et vendredi	mercredi
SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	F3 (2+1)**	6 403	mardi et samedi	jeudi
SAINT-FONS	F3 (2+1)	17 463	lundi et vendredi	mercredi
SAINT-GENIS-LAVAL	F3 (2+1)	20 632	mardi et vendredi	jeudi
SAINT-GENIS-LES-OLLIERES	F2 (1+1)	4 563	lundi	mercredi
SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)* F3 (2+1)	2 843	lundi ou lundi et vendredi	mercredi
SAINT-PRIEST	F6 (5+1)	42 488	tous les jours sauf mercredi et dimanche	mercredi
SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)	1 059	mardi	jeudi
SAINTE-FOY-LES-LYON	F3 (2+1)**	21 707	lundi et vendredi	mercredi
SATHONAY-CAMP	F2 (1+1)	4 123	mardi	jeudi
SATHONAY-VILLAGE	F2 (1+1)	2 267	mardi	jeudi
SOLAIZE	F3 (2+1)	2 931	lundi et vendredi	mercredi
TASSIN-LA-DEMI-LUNE	F6 (4+2)*	21 024	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
VAULX-EN-VELIN	F6 (5+1)	43 394	tous les jours sauf mercredi et dimanche	mercredi
VÉNISSIEUX	F6 (5+1)* F3 (2+1)	61 183	lundi et vendredi tous les jours sauf mercredi et dimanche	mercredi
VERNAISON	F2 (1+1)	4 521	lundi	mercredi
VILLEURBANNE	F6 (4+2)	146 282	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
TOTAL		1 324 637 hab.		

Fréquences hebdomadaires de collecte : fréquence de collecte bac gris + fréquence de collecte bac de tri. Exemple : 5+1 = 6 jours de collecte par semaine (5 d'ordures ménagères + 1 de collecte sélective).

* fréquence majoritaire / ** fréquence majoritaire, certaines rues de la commune sont desservies en fréquence F6 (collecte des ordures ménagères tous les jours sauf le dimanche et le(s) jour(s) de collecte sélective).

LES COLLECTES SPÉCIFIQUES : BACS VERTS ET SILOS À VERRE



En 2013, le tonnage de collecte sélective est reparti à la hausse et 2014 confirme cette tendance. Toutefois, ce point positif est à nuancer avec un taux de refus en hausse depuis 2011 : + 2,2 points de 2013 à 2014.

Cette donnée peut en partie s'expliquer par des exigences de qualité de plus en plus élevées chez les recycleurs. Cependant, la qualité du geste de tri s'effrite et nécessite la mise en place d'un plan d'action afin d'inverser la tendance les prochaines années.

La progression des tonnages du verre persiste, ce qui est encourageant. Cela s'explique par les nombreuses actions de communication entreprises sur ce flux de déchets.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ ET QUALITÉ DES DÉCHETS COLLECTÉS SÉPARÉMENT DEPUIS 2007 (QUANTITÉS COLLECTÉES EN TONNES)

	2007	2011	2012	2013	2014	Évolution 2013-2014
COLLECTE SÉLECTIVE tonnages en entrée des centres de tri	58 241	64 303	60 389	62 832	63 927	1,74 %
COLLECTE VERRE	21 504	24 963	25 053	26 200	26 734	2,04 %
TOTAL	79 745	89 266	85 442	89 032	90 661	1,83 %
Tonnages recyclés	41 014	47 598	43 030	44 092	44 138	0,10 %
Taux de refus	29,6 %	24,0 %	25,9 %	27,5 %	29,7 %	7,92 %
Refus de tri	16 974	15 618	15 392	16 906	18 629	10,19 %
quantité en Kg par habitant (CS)			46,7 %	48,1 %	48,9 %	0,39 %
quantité en Kg par habitant (verre)				20,0 %	20,2 %	0,68 %

PRINCIPALES ACTIONS MENÉES :

► MISE EN PLACE DE BACS OPERCULÉS

Débutée en 2009, la mise en place de bacs operculés est une solution technique pour diminuer les erreurs de tri : la taille de l'opercule incite les usagers à respecter les consignes de tri et à déposer les sacs de déchets ménagers dans le bac gris.

Ainsi, les usagers-trieurs sont assurés que leur tri n'est pas souillé par des erreurs.

► CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU TRI

Sur le terrain, les équipes de la direction de la propreté effectuent un contrôle qualité du tri qui peut donner lieu à des actions correctives (mise en œuvre de bacs operculés, actions de communication, sensibilisation en porte à porte, distribution de flyers...) ou à des retours auprès de la population lorsque la qualité s'est améliorée.

En 2014, des actions de ce type ont été menées à Bron / Dardilly / Écully / Grigny / Limonest / Lyon 3 / Lyon 7 / Lyon 8 / Lyon 9 / Meyzieu / Oullins / Pierre-Bénite / Rillieux-la-Pape / Saint-Cyr-au-Mont-d'Or / Saint-Fons / Saint-Genis-Laval / Sathonay Camp / Vaulx-en-Velin / Villeurbanne.

► REFUS DE BACS DE TRI

Cette action est basée sur des suivis de collecte permettant un repérage des adresses où la qualité du tri est jugée mauvaise. Les bacs de tri concernés ne sont pas collectés et les foyers sont sensibilisés aux consignes de tri, durant plusieurs semaines.

L'action se déroule en 2 temps :

- les bacs sont refusés le matin et collectés lors de la tournée de collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- la sensibilisation est faite l'après-midi, de 13 heures à 19 h 30 : en l'absence des habitants, les messagers du tri laissent un courrier indiquant les bonnes consignes et un numéro de contact.

Le but est de donner aux usagers-trieurs les consignes de tri essentielles, dans un objectif pédagogique.

En 2014, Albigny-sur-Saône / Caluire-et-Cuire / Champagne-au-Mont-d'Or / Mions / La Tour de Salvagny / Dardilly / Sathonay Camp / Sathonay Village ont été concernées.



ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA COLLECTE SÉLECTIVE



Toutes les actions ci-dessous sont menées sur une partie ou l'ensemble des communes mentionnées, à l'échelle d'une rue, d'un quartier ou parfois même d'immeubles.

► ANIMATIONS DE QUARTIER ET SENSIBILISATION DES HABITANTS (pieds d'immeuble, porte-à-porte, sensibilisation des commerçants, maisons pour personnes âgées) :

8 500 personnes.

Les animations en pieds d'immeuble et le porte-à-porte permettent de toucher un large public. Ils ont concerné en 2014 les communes de Bron / Caluire / Chassieu / Collonges-au-Mont-d'Or / Dardilly / Décines / Écully / Feyzin / Fontaines-sur-Saône / Givors / Grigny / Limonest / Lyon 6^e / Lyon 8^e / Meyzieu / Mions / Neuville-sur-Saône / Oullins / Rillieux-la-Pape / Saint-Cyr-au-Mont-d'Or / Saint-Fons / Saint-Genis-Laval / Saint-Priest / Sathonay Camp / Vaulx-en-Velin / Vénissieux / Villeurbanne.

► FORMATIONS DE RELAIS DE PROXIMITÉ :

1 065 personnes

Elles concernent des publics variés (gardiens d'immeubles, agents de mairies, personnel hospitalier, animateurs, agents d'entretiens...), et plus généralement toute personne susceptible d'être ensuite un relais pour délivrer les consignes de tri.

Communes concernées en 2014 : Bron, Caluire / Chassieu / Décines / Grigny / Jonage / Limonest / Lyon / Meyzieu / Oullins / Rillieux-la-Pape / Saint-Fons / Saint-Genis-Laval / Sathonay Camp / Vaulx-en-Velin / Vénissieux.

► SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC (écoles primaires, collèges, universités...) :

1 734 personnes

Parce qu'ils sont les trieurs de demain et de très bon relais, les enfants sont une cible privilégiée des enseignements au tri. Ils le sont de 2 façons : lors d'animations organisées par le Grand Lyon (605 enfants) ou par les associations conventionnées (1 129 enfants).

► VISITES DES DEUX CENTRES DE TRI :

200 groupes, 9 190 personnes dont 6 249 enfants

Les visites en centre de tri sont une méthode originale et riche d'enseignements pour mieux comprendre les consignes de tri et la gestion des déchets.

► SENSIBILISATION SUR DES MARCHÉS :

1 930 personnes

Le marché est un espace propice à la diffusion de l'information sur les consignes de tri. Les animations ont concerné en 2014 les marchés de Bron / Décines / La Tour de Salvagny / Lyon 3^e / Lyon 7^e et Lyon 8^e.

► SENSIBILISATION LORS DE MANIFESTATIONS :

2 115 personnes

Les événements grand public sont une belle opportunité pour sensibiliser les grands lyonnais. Quand le sujet s'y prête, les équipes de la direction de la propreté interviennent pour informer sur les consignes de tri. Elles l'ont fait en 2014 lors des manifestations suivantes :

- Manifestations des **Naturales** à La Tour de Salvagny,
- **Forum des associations** à Limonest
- **Étudiants à la Résidence Allix** Lyon 5^e
- **Étudiants à l'inscription de l'École Centrale** à Écully
- **Nouveaux arrivants à Bron**, Décines, Feyzin, Lyon 8^e, Villeurbanne,
- **Fête de la Propreté à Décines**, Saint-Fons, Vaulx-en-Velin, Vénissieux
- **Foire de Lyon**
- **Dialogues en humanité**, Lyon Parc de la tête d'or
- **Salon Unis**, Lyon 6^e



76 000 petits guides du tri

15 000 guides de déchets ménagers

26 000 sacs de prétri remis

OPTIMISATION DE LA COLLECTE DU VERRE



En 2014, des diagnostics ont été réalisés dans 24 communes, afin de dynamiser les quantités de verre collectées et d'installer des silos sur de nouveaux emplacements :

Champagne au Mont d'Or / Chassieu / Craponne / Curis / Dardilly / Jonage / La Tour de Salvagny / La Mulatière / Limonest / Lyon 5^e / Lyon 6^e / Marcy l'Étoile / Meyzieu, Montanay / Oullins / Pierre-Bénite / Rillieux la Pape / Saint-Fons / Saint Genis Les Ollières / Saint Germain au Mont d'Or / Saint Priest / Sathonay Village / Solaize / Tassin la Demi Lune.

Ces états des lieux (repérage, typologie et état global du silo) ont été présentés en mairies pour la majorité d'entre eux et de nouveaux emplacements ou des déplacements de silos ont été proposés. Le tissu urbain dense et les contraintes d'implantation ne facilitent pas toujours la création de ces nouveaux sites.

D'autre part, 2 actions spécifiques ont été réalisées sur le territoire pour relancer la collecte du verre.

ce sont :

- > au printemps, sur 4 marchés, la distribution de pots Lyonnais en contre partie de bouteilles de verre (Pizzorno)
- > en décembre, challenge entre cafés, hôtels et restaurants du Vieux Lyon, invitation à participer à des quizz, remise de lots et mise en place de nouveaux silos.

Afin de dynamiser la collecte du verre, le Grand Lyon a poursuivi l'opération des Trophées du Verre en 2014. Cette deuxième édition a porté sur les tonnages de verre triés en 2014. Il s'agit de récompenser, chaque année, la commune du Grand Lyon qui enregistrera la meilleure progression de recyclage du verre. 30 communes ont ainsi choisi de s'engager dans une démarche plus globale de communication et d'incitation au tri du verre, en participant :

Bron / Caluire-et-Cuire / Champagne-au-Mont-D'Or / Charbonnières-les-Bains / Collonges-au-Mont-D'Or / Corbas / Craponne / Curis-au-Mont-D'Or / Décines / Francheville, Grigny / Irigny / Lissieu / Limonest / Lyon 3^e

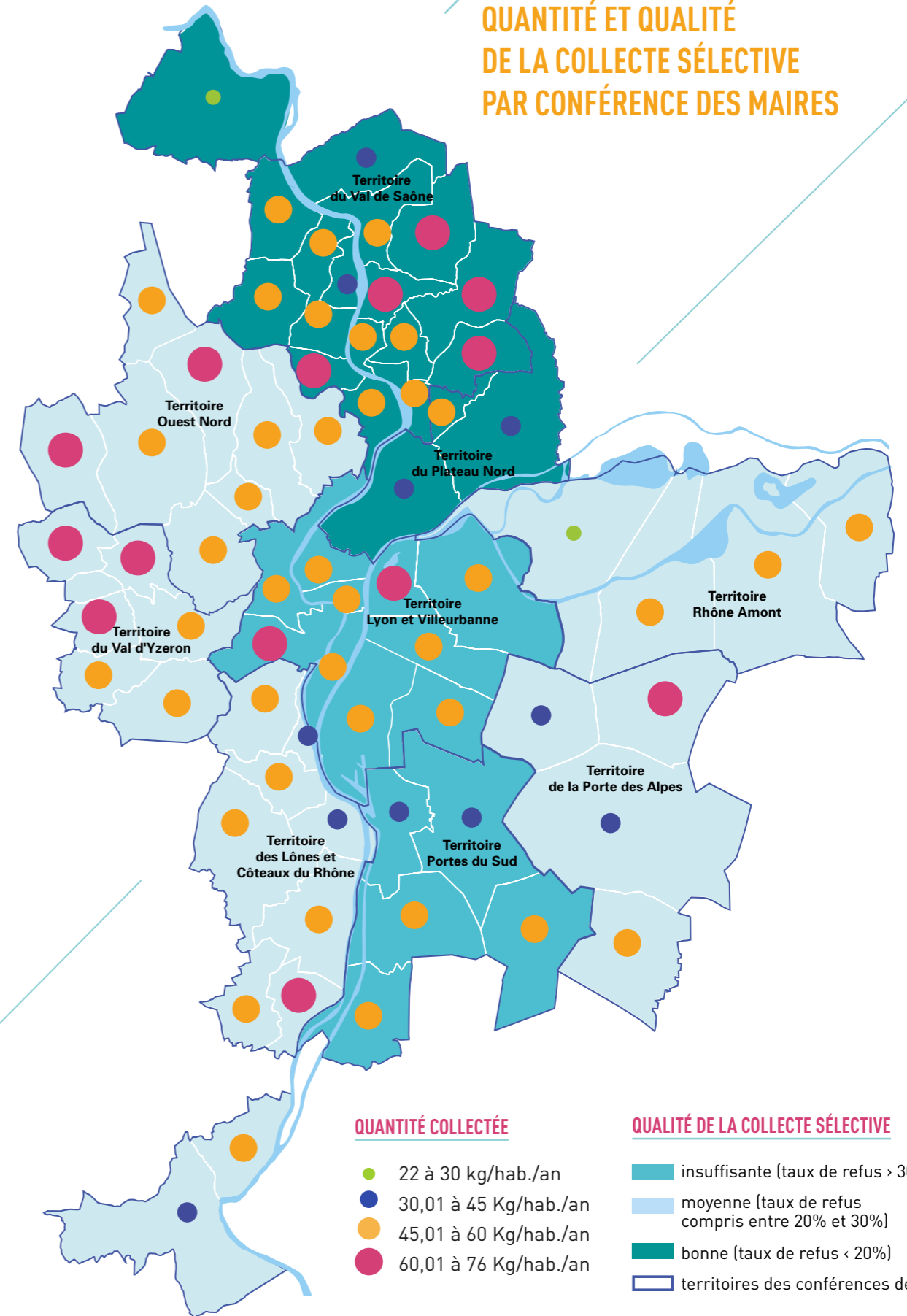
/ Lyon 8^e / Mions / Montanay / Neuville-sur-Saône / Pierre-Bénite / Rillieux-la-Pape / Sainte-Foy-lès-Lyon / Saint-Didier-au-Mont-d'Or / Saint-Genis-Laval / Saint-Germain-au-Mont-D'or / Sathonay-Camp / Vaulx-en-Velin / Vénissieux / Vernaison et Villeurbanne.

La commune gagnante du Trophée est la ville de Lissieu, devant Collonges au Mont d'Or et Champagne au Mont d'Or (2^e et 3^e position).

Ce travail de concertation avec les mairies a permis la mise en place de 45 nouveaux silos.



QUANTITÉ ET QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE PAR CONFÉRENCE DES MAIRES



CHANGEMENT DES BACS

Quand le Grand Lyon a mis en place la collecte sélective, le code couleur national (jaune pour les emballages) n'existait pas. Dans un souci d'harmonisation et de meilleure visibilité, l'ensemble des couvercles des bacs de tri passera progressivement au jaune, d'ici fin 2017.

En 2014, les communes suivantes ont été concernées : Chassieu / Décines, Grigny / Fontaines sur Saône / Limonest / Lyon 1 / Lyon 5 / Mions / Neuville sur Saône / Oullins / Saint Genis Laval / Saint-Priest.

Dans le cadre de ces opérations dites « opérations collectives », tous les contenants de 120 et 140 litres ont été remplacés par des bacs plus grands, de 180 litres et les couvercles verts remplacés par des couvercles jaunes sur les autres types de bacs.

+28 694
nouveaux bacs de 180 litres

9 706
changements de couvercles qui n'étaient pas jaunes

24 193
retraits de bacs de 120 et 140 litres et livraisons de bacs de 180 litres.



LES DÉCHÈTERIES DU GRAND LYON

Durant 2014, deux nouvelles déchèteries ont été ouvertes au public : la déchèterie de Grigny Chantelot remplace les anciennes déchèteries de Givors et de Grigny Saint-Abdon, trop exigües et la déchèterie de Caluire-et-Cuire permet d'alléger la fréquentation de celle de Rillieux-la-Pape, très souvent saturée.

Sur ces déchèteries, les usagers peuvent venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en bacs en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre en priorité aux besoins des ménages. Les accès des professionnels sont limités et payants.



18 SITES

constituent le réseau de déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon

LES DÉCHÈTERIES

CALUIRE (ouverture décembre 2014)
62, Impasse des lièvres

CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR
Impasse des Anciennes Vignes

DÉCINES-CHARPIEU
66/68, rue Paul et Marc Barbezat

FRANCHEVILLE / SAINTE-FOY-LÈS-LYON
29, route de la gare

GENAS
Rue de l'Égalité

GIVORS (fermeture décembre 2014)
Z.I. de Bans

GRIGNY (ouverture décembre 2014)
Lieu dit St-Abdon

LYON 7^e
12, boulevard de l'Artillerie

LYON 9^e

82, avenue Sidoine Apollinaire

MIONS / CORBAS
Boulevard des Nations

NEUVILLE-SUR-SAÔNE
Avenue des Frères Lumière

PIERRE-BÉNITE
Chemin de la Gravière

RILLIEUX-LA-PAPE
Route de Fontaines

SAINTE-FOY-LÈS-LYON
2, avenue Louis Pradel

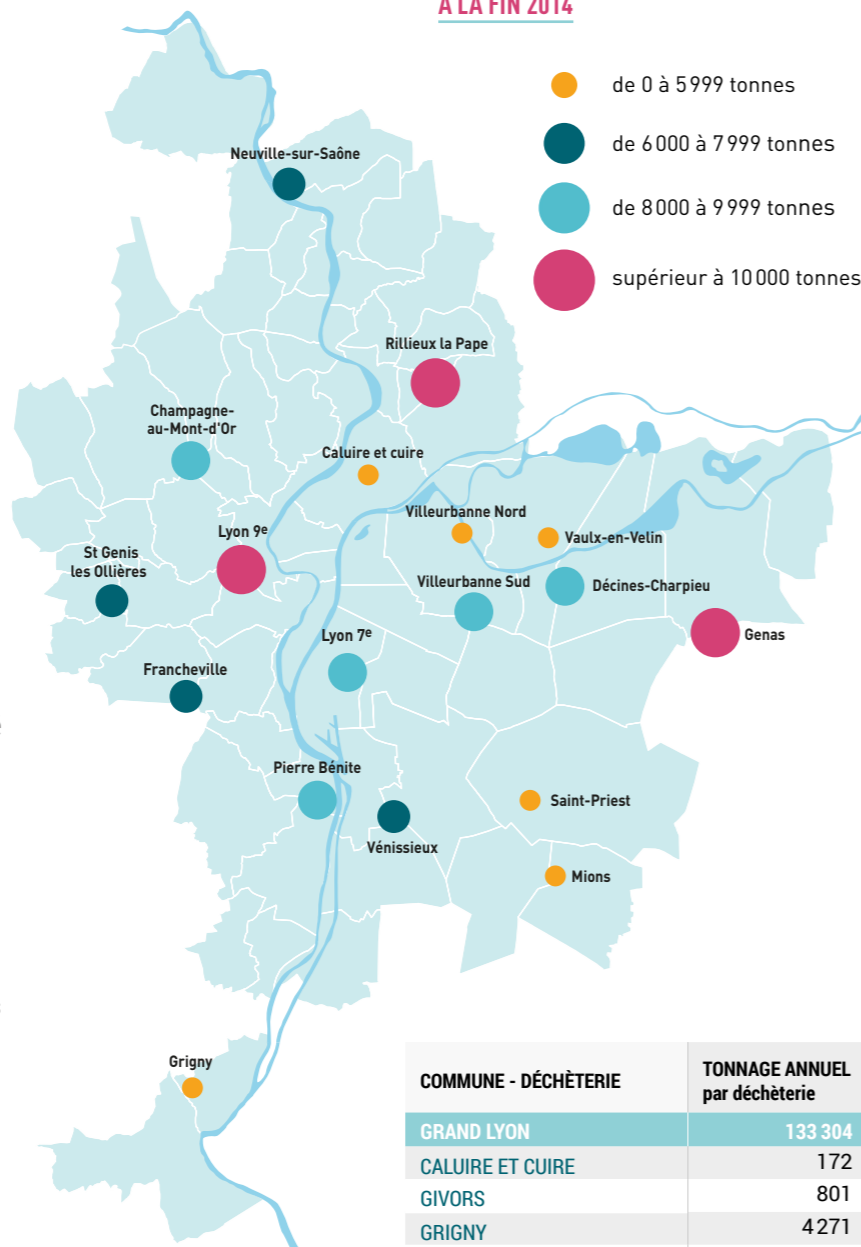
SAINTE-FOY-LÈS-LYON
15, rue Mendès-France

VÉNISSIEUX
Rue Jean Moulin

VILLEURBANNE NORD
Rue Alfred Brinon

VILLEURBANNE SUD
100-110, avenue Paul Krüger

CARTE DES DÉCHÈTERIES DU GRAND LYON ET LES QUANTITÉS ANNUELLES COLLECTÉES À LA FIN 2014



COMMUNE - DÉCHÈTERIE	TONNAGE ANNUEL par déchèterie
GRAND LYON	133 304
CALUIRE ET CUIRE	172
GIVORS	801
GRIGNY	4271
MIONS	5343
VAULX EN VELIN	5365
VILLEURBANNE NORD	5569
SAINT PRIEST	5693
VÉNISSIEUX	6389
FRANCHEVILLE	7232
NEUVILLE SUR SAÔNE	7557
SAINT GENIS LES OLLIERES	7949
DECINES CHARPIEU	8046
PIERRE BENITE	8521
VILLEURBANNE SUD	8533
LYON 7	8996
CHAMPAGNE AU MONT D'OR	9938
RILLIEUX LA PAPE	10230
GENAS	11 165
LYON 9	11 535

TYPES DE DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE ET ÉVOLUTION 2013-2014

(DONNÉES EN TONNES)

TYPE DE DÉCHETS	2013	PART 2013	2014	PART 2014	Évolution 2013-2014
CARTONS PAPIERS	7 913	6,21 %	8 069	6,05 %	1,97 %
MÉTAUX	6 385	5,01 %	6 618	4,96 %	3,65 %
BOIS*	21 556	16,92 %	19 931	14,95 %	- 7,54 %
PLÂTRE	3 348	2,63 %	3 558	2,67 %	6,27 %
DEEE	5 557	4,36 %	5 715	4,29 %	2,84 %
FENÊTRES	20	0,02 %	41	0,03 %	104,44 %
MEUBLES	-	-	3 354	2,52 %	-
TEXTILES	16	0,01 %	81	0,06 %	405,36 %
DÉCHETS VÉGÉTAUX	30 395	23,86 %	32 404	24,31 %	6,61 %
DDS	1 455	1,14 %	1 861	1,40 %	27,90 %
GRAVATS	30 720	24,12 %	32 359	24,28 %	5,33 %
ENCOMBRANTS NON VALORISÉS	20 002	15,70 %	19 308	14,48 %	- 3,47 %
TOTAL	127 367	100,00 %	133 297	100,00 %	4,66 %

* = les déchets bois sont valorisés en matière ou en énergie pour la fabrication de panneaux de particules

MODE DE TRAITEMENT DES TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

MODE DE TRAITEMENT	TYPE DE DÉCHETS	2013	2014	Évolution 2013-2014
VALORISATION MATIÈRE - Recyclage	Cartons	4 958	4 940	- 0,4 %
	Papiers	2 955	3 129	5,9 %
	Métaux en mélange	6 385	6 618	3,6 %
	Bois*	21 556	19 931	- 7,5 %
	Plâtre	3 348	3 558	6,3 %
	DDS : Huile de vidange	128	137	7,1 %
	DDS : Batteries	129	135	4,6 %
	DDS : Piles	30	29	- 2,6 %
	Déchets d'équipements Electriques et Electroniques (DEEE)	5 557	5 715	2,8 %
	Fenêtres	20	41	104,4 %
VALORISATION MATIÈRE hors recyclage	Meubles	-	3 354	-
	Textiles	16	81	405,4 %
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	Déchets végétaux	30 395	32 404	6,6 %
	Gravats	30 720	32 359	5,3 %
STOCKAGE	DDS : Autres Déchets Diffus Spécifiques	1 168	1 560	33,5 %
	Encombrants non valorisés	20 002	19 308	- 3,5 %
TOTAL	130 709	127 367	133 297	4,7 %

* = les déchets bois sont valorisés en matière ou en énergie pour la fabrication de panneaux de particules

PRIORITÉ À L'ACCUEIL ET AUX CONSEILS POUR BIEN TRIER

Un nouveau marché d'exploitation des sites a démarré le 27 mai 2014, pour une durée de 5 ans. Les attentes prioritaires concernent l'accueil du public et un haut niveau de performance de tri, afin de minimiser le flux de déchets non valorisables (les encombrants, orientés vers l'enfouissement) et les coûts de traitement. En 2014, le tonnage d'encombrants est ainsi passé sous la barre des 20 000 tonnes (diminution de 3,47 % par rapport à 2013).

DÉCHÈTERIES ET SOLIDARITÉ

Le réseau des trois recycleries* (au sein des déchèteries de Champagne-au-Mont-d'Or, Villeurbanne Sud et Francheville/Sainte-Foy-lès-Lyon) permet aux usagers de favoriser la réutilisation d'objets au lieu de les jeter. Ces recycleries sont gérées par des associations caritatives.

CONTRÔLE D'ACCÈS POUR LES UTILITAIRES ET LES REMORQUES

Un outil de contrôle d'accès a été expérimenté sur 3 déchèteries à partir d'octobre 2014 : Il permet d'assurer un contrôle effectif de la limitation à 4 passages par mois pour tous les véhicules utilitaires et les remorques. Ceci doit permettre de limiter les apports de déchets professionnels afin que les déchèteries puissent bénéficier en priorité aux ménages.

MISE EN PLACE DE LA FILIÈRE MEUBLES EN JANVIER 2014

La collecte séparée des meubles a été mise en place sur quatre déchèteries (Décines, Francheville, Pierre-Bénite et Vaulx-en-Velin), suite à la convention signée avec le nouvel éco-organisme Eco-mobilier. Pour les autres déchèteries, les meubles restent collectés en mélange avec d'autres déchets, suivant les matériaux qui les composent (bois, métaux, encombrants pour les matelas ou le mobilier plastique). Après la collecte en déchèterie, Eco-mobilier effectue des opérations de tri et de pré-traitement pour valoriser au mieux les différentes fractions. L'objectif de la filière assigné à l'éco organisme par les pouvoirs publics en matière de réutilisation et de recyclage est de 45 % fin 2015. De plus, la part traitée en enfouissement doit être inférieure à 20 % fin 2017 (objectif Grenelle 2009).

Le tonnage collecté de meubles usagés est de 3 354 tonnes en 2014. Si l'ensemble des déchèteries étaient équipées d'un quai permettant la collecte séparée des meubles, le tonnage pourrait être de 15 600 tonnes. Il est donc prévu de poursuivre dans les années à venir l'équipement des déchèteries dans ce sens. Ceci devrait permettre de diminuer de plus de 2000 t. le tonnage total d'encombrants sur les 14 déchèteries non encore équipées.

EXTENSION DE LA COLLECTE DES TEXTILES

Onze déchèteries (Caluire et Cuire / Décines / Grigny / Lyon 7 / Lyon 9 / Mions / Neuville / Pierre Bénite / Rillieux-la-Pape / St-Genis-Les-Ollières et Villeurbanne Sud), ont été équipées de conteneurs dédiés au textile en 2014. De plus, à l'initiative des communes, d'autres conteneurs ont été installés sur le domaine public.



Le tonnage a ainsi fortement augmenté :

81 TONNES
(au lieu de 16 t. en 2013).

FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

En 2014, le nombre d'accès est de **1 952 491 dans toutes les déchèteries du Grand Lyon (+1,38% de fréquentation par rapport à 2013)**. La quantité de déchets déposés en déchèterie augmente de 5 930 t., principalement en raison d'une année avec des précipitations excédentaires de plus de 20 % par rapport à la normale (source : Météo France) ce qui a entraîné une collecte record de déchets végétaux (32 404 t. soit 2 000 t. de plus). Le tonnage de gravats a augmenté aussi de manière importante (32 359 t. soit 1 639 t. en plus).

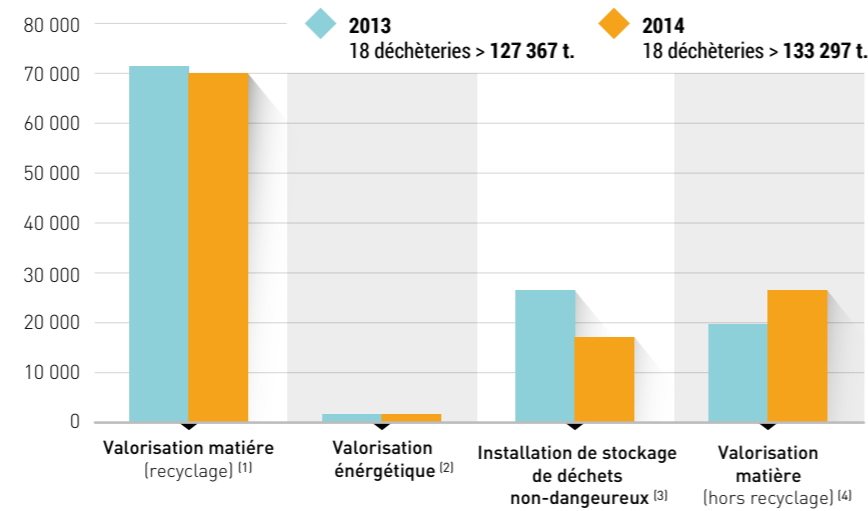
Pour la première fois depuis 1998, le tonnage des encombrants (traités en centre de stockage) est inférieur à 20 000 tonnes ! Mais en 1998, ce tonnage d'encombrants représentait plus de 30 % des 62 000 tonnes collectées en déchèterie. En 2014, il représente désormais moins de 15 % des 133 000 tonnes collectées.

En réalisant un tri toujours plus poussé, la valorisation des déchets apportés en déchèteries augmente et permet ainsi de réduire l'enfouissement.



DEVENIR DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE

répartition entre la valorisation matière, la valorisation énergétique et l'enfouissement (EN TONNES)



^{1/} cartons, papiers, métaux en mélange, bois, plâtre, huile de vidange (DDM), batteries (DDM), piles (DDM), déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), textiles, fenêtres, déchets verts.
^{2/} autres Déchets Diffus Spécifiques (DDS). ^{3/} encombrants non valorisés. ^{4/} gravats

LA COLLECTE DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)



ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DDS DE 2009 À 2014

(QUANTITÉS COLLECTÉES EN TONNES)

	2007	2011	2012	2013	2014	ÉVOLUTION 2013-2014
COLLECTE DES DDM EN DÉCHÈTERIES	893	1 261	1 438	1 455	1 861	27,9 %

La quantité de DDS collectés en déchèteries est en forte augmentation en 2014

Depuis 2008, toutes les déchèteries assurent la collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques). Ces flux font désormais l'objet, en grande majorité, d'une collecte assurée par un éco-organisme agréé, EcoDDS depuis mars 2014. En plus des catégories déjà prises en charge (peintures, produits

phytosanitaires, combustibles, acides...), la collecte s'étend désormais aux emballages vides souillés ayant contenu des déchets toxiques (soit 264 tonnes en 2014).

Tous les déchets dangereux collectés en déchèterie sont traités dans des filières spécialisées, pour en maîtriser l'impact sur l'environnement (pollutions du sol, de l'air, de l'eau). Il existe deux voies de traitement : le recyclage matière (c'est le cas par

exemple pour les piles, batteries et huiles de vidange) ou la valorisation énergétique (peintures, solvants...) dans des incinérateurs dotés de systèmes de traitement de fumées adaptés.

Cette gestion spécifique est indispensable : les déchets abandonnés dans la nature, vidés dans les égouts ou brûlés à l'air libre nuisent gravement à l'environnement et à la santé.

La hausse importante des quantités de déchets dangereux collectés en déchèterie (de 4,32 tonnes à 263,94 tonnes, soit plus 259 tonnes collectées) entre 2013 et 2014 dans la catégorie des "EVS" (emballages vides souillés tels que pots de peinture vides, bidons d'huile de vidange vides, bidons de combustible de chauffage vides...) s'explique par le fait que la filière DDS a été mise en place. Auparavant, ces emballages étaient jetés dans la benne d'encombrants ou à métaux (à l'exception d'un test mené sur 2 déchèteries et limité aux bidons d'huile de vidange).

LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Le Grand Lyon est compétent pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (règlement de collecte et de traitement des déchets des ménages et assimilés, adopté par le Conseil Communautaire le 12 novembre 2007).

Le terme « assimilé » se rapporte aux déchets produits par les entreprises et les administrations. Le Grand Lyon a l'obligation de collecter les déchets de ces établissements en même quantité et de même qualité que ceux d'un ménage. Ainsi le Grand Lyon collecte au maximum 840 litres par semaine et par entreprise (À noter que cette quantité intègre à la fois les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective).

Pour les apports en déchèterie, une limitation à 4 passages par mois a été fixée pour les véhicules utilitaires et les remorques. Depuis 2007, la direction de la propreté accompagne les entreprises et administrations pour qu'elles aient recours à des prestataires privés de collecte.

C'est dans ce cadre qu'il a été réalisé, en 2014, 34 actions aboutissant à une à limitation de collecte. Il s'agit donc d'un total de 7 477 600 litres de déchets (collectes d'ordures ménagères et sélective confondues)

qui ont fait l'objet cette année d'une action de limitation. Cela correspond à environ 746 tonnes de déchets évités.



Il s'agit donc d'un total de

746 tonnes

de déchets (collectes d'ordures ménagères et sélective confondues) qui ont fait l'objet cette année d'une action de limitation.

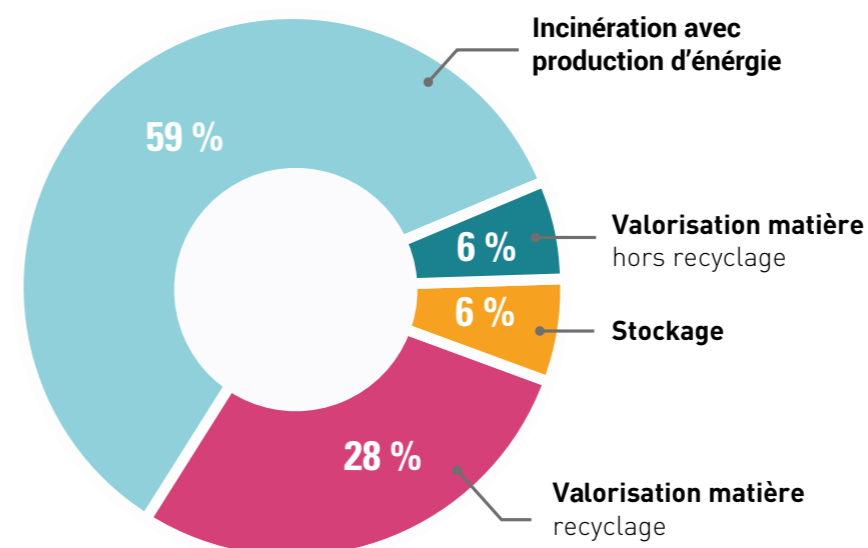




LE TRAITEMENT

Le traitement comprend toutes les opérations de valorisation matière (recyclage, compostage...), la valorisation énergétique et l'élimination en installation de stockage des déchets.

FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU GRAND LYON



L'élimination couvre le stockage des déchets qui ne peuvent pas être valorisés.

La valorisation matière de type recyclage correspond à 28 % de la part du traitement. La valorisation matière hors recyclage (déchets utilisés pour le remblaiement) correspond à 6 % du traitement. Seuls 6 % des déchets sont stockés (enfouissement).

LES ÉTAPES DE LA GESTION DES DÉCHETS

(le cycle de vie et la prévention des déchets)

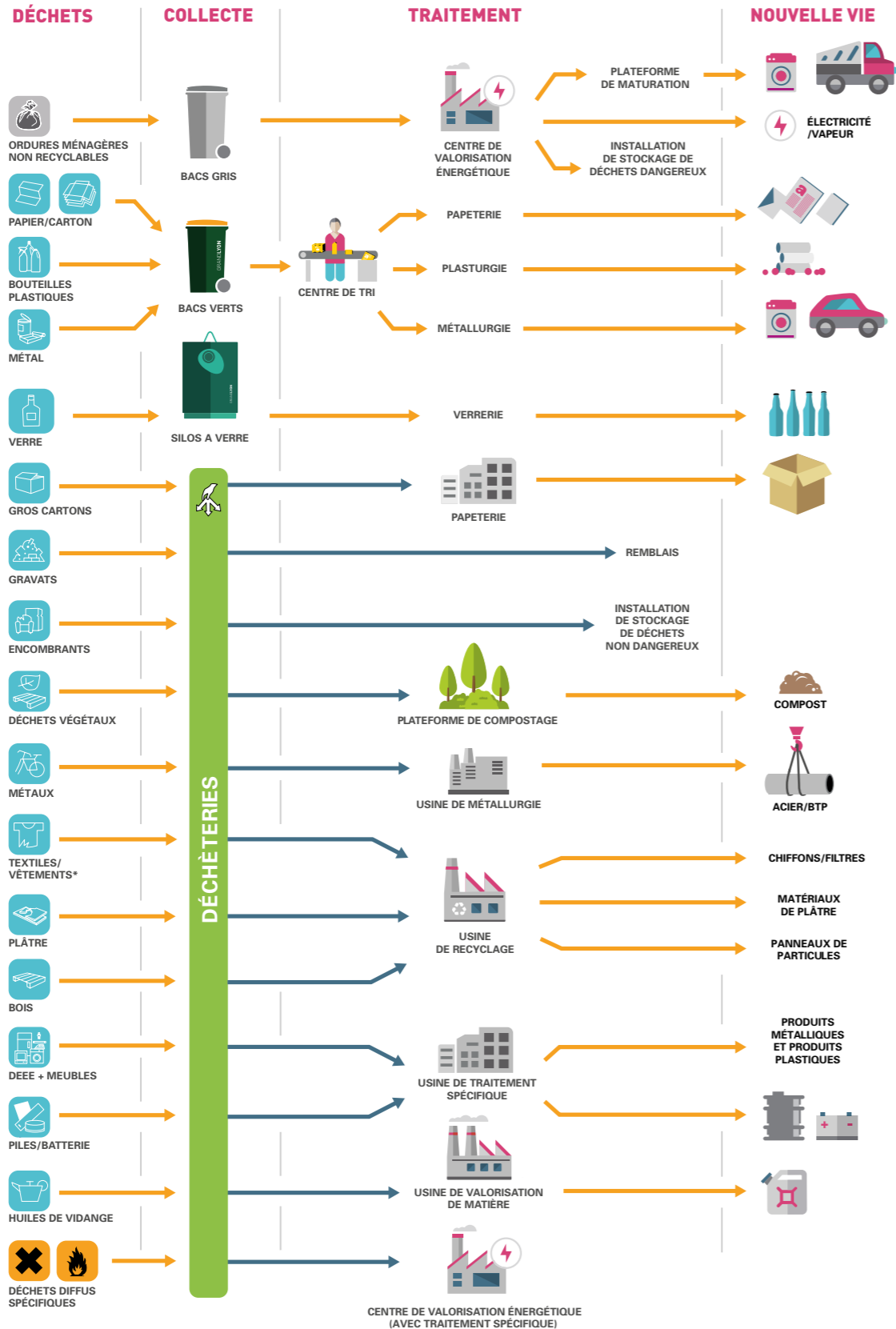
PRÉVENTION (dont réemploi)

Les 10 actions du Plan local de prévention :

- 1 - Limiter vos emballages**
C'est 26 kg de déchets en moins
- 2 - Préférer des éco-recharges**, c'est 1 kg de déchets en moins
- 3 - Produire votre compost**, c'est 40 kg de déchets en moins
- 4 - Optimiser vos impressions**, c'est 6 kg de déchets en moins
- 5 - Utiliser un stop-pub**, c'est 15 kg de déchets en moins
- 6 - Donner vos vêtements**, c'est 2 kg de déchets en moins
- 7 - Réutiliser votre cabas**, c'est 2 kg de déchets en moins
- 8 - Faire réparer vos appareils**, c'est de 16 à 20 kg de déchets en moins
- 9 - Acheter en vrac et à la coupe**, c'est 2 kg de déchets en moins
- 10 - Adopter les gestes alternatifs**, c'est 20 kg de déchets en moins

Recycleries

...



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



LES CENTRES DE TRI, TRAIT D'UNION ENTRE LE TRI DES USAGERS ET LE RECYCLAGE

Après collecte, les déchets triés par les habitants (papiers et emballages cartons, plastiques, aluminium ou acier) sont transportés jusqu'aux centres de tri. Ils sont alors triés par catégorie de matériau puis expédiés vers des filières de recyclage. Les refus de tri (erreurs de tri faites par l'habitant) sont orientés vers une filière de valorisation énergétique.

- › Société Veolia (Rillieux-la-Pape) : **43 427 tonnes**
- › Société Nicollin (Saint-Fons) : **20 479 tonnes**
- › Société Coved : **21 tonnes**

Quantité recyclée > **44 138 tonnes**
 Refus de tri > **18 629 tonnes**
 Freinte* > **976 tonnes**
 Variation du stock à trier > **183 tonnes**

En 2014, trois centres de tri ont accueilli la collecte sélective issue des déchets ménagers du Grand Lyon :



Soit **63 927** tonnes de déchets issues de la collecte sélective pour **44 138** tonnes effectivement recyclées.



ZOOM SUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES PLASTIQUES À VILLEURBANNE : bilan de l'expérimentation 2012-2014



De mars 2012 à décembre 2014, les habitants de Villeurbanne ont participé à une expérimentation nationale pour trier tous les emballages en plastique (des bouteilles et flacons, comme dans les autres communes du Grand Lyon mais aussi des pots, barquettes et sacs en plastique). Ce sont plus de 900 tonnes d'emballages en plastique qui ont été recyclés entre mars 2012 et décembre 2014, au lieu de 800 tonnes avec les anciennes consignes.

Le test a permis aux services de collecte, aux centres de tri et aux usines de recyclage d'observer concrètement les changements liés à une extension des consignes : les papiers, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques et emballages en plastique arrivent en mélange au centre de tri, qui doit ensuite assurer une séparation par type de matériau pour produire plusieurs matières premières recyclées : acier,

aluminium, papier, carton, plastiques... Les centres de tri sont désormais très mécanisés et ont été conçus pour bien trier un certain mélange de papiers et emballages. Par cette expérimentation, il a été constaté que les nouveaux emballages plastiques (pots, barquettes, sacs) étaient très légers, difficiles à trier et pouvaient dégrader la qualité (la pureté) des matières recyclées produites. Le test a été mené sur plusieurs centres de tri en France et le constat est le même : de nouveaux outils de tri doivent être installés pour continuer à bien trier tous les papiers et emballages si on étend les consignes.

Cette expérimentation a permis de produire de « nouveaux » matériaux qui ont pu être testés par les industriels du recyclage dans leur processus de fabrication. Les résultats sont prometteurs : le potentiel de recyclage existe donc aussi pour ces emballages en plastique. Les recycleurs attendent toute-

fois une amélioration de la qualité du matériau produit, ce qui nécessite une meilleure performance des centres de tri.

Le test a pris fin le 31 décembre 2014. À partir du 1^{er} janvier 2015, on trie à Villeurbanne comme dans les autres communes. Seuls les bouteilles et flacons en plastique sont à déposer dans le bac de tri, les autres emballages plastiques retournent dans le bac gris.

Mais le Grand Lyon souhaite pouvoir étendre les consignes de tri à l'ensemble du territoire d'ici 2022. Un travail important est à mener avec les filières de recyclage et les opérateurs de tri des déchets pour faire évoluer les centres de tri. Dès que les outils seront en place et opérationnels, tous les habitants de l'agglomération pourront alors trier les pots, barquettes et sacs en plastique.

LE RECYCLAGE AU GRAND LYON

150 738 tonnes de déchets ont été recyclées en 2014, soit une augmentation de 3,48 % (un peu plus de 5 000 tonnes en plus).

La majorité des déchets recyclés proviennent des déchèteries (53,12 %).

Les matériaux recyclés provenant des déchèteries augmentent à nouveau cette année (+ 4 497 tonnes dont 1 912 tonnes de déchets végétaux).

Les matériaux recyclés provenant de la collecte séparée des papiers et emballages restent constants (+ 183 tonnes), avec une baisse des papiers qui se poursuit : le gisement des papiers mis sur le marché est également en baisse constante depuis quelques années, du fait du développement de supports numériques.

La quantité de verre recyclée augmente : + 1,2 % entre 2013 et 2014 (+ 310 tonnes).

Tous les déchets verts déposés en déchèteries ou en apports volontaires temporaires (sapins) font l'objet d'une valorisation organique. Leur compostage consiste en une fermentation aérobie (en présence d'air)



qui dégrade la matière organique. Ce traitement s'effectue sur des sites de compostage contrôlés. En quelques mois, ils sont transformés en compost, un amendement organique pour les sols de culture qui se substitue aux engrais chimiques.

Le tonnage 2014 a augmenté de 6,09 % par rapport à 2013, en raison d'une année très pluvieuse. Les mois d'avril à octobre représentent les trois quarts des apports annuels. Le flux des déchets verts est le plus impacté par les variations saisonnières et les pics de production génèrent donc des pics de fréquentation pour de nombreuses déchèteries (hors Lyon et Villeurbanne).



L'acier et l'aluminium issus de l'incinération sont à la baisse (respectivement - 176 tonnes et - 59 tonnes).

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RECYCLÉS APRÈS INCINÉRATION AVEC PRODUCTION D'ÉNERGIE AUX UTVE NORD ET SUD (EN TONNES)

Acier issu des UTVE (extraction directe)	3 728
Acier issu des mâchefers (extraction sur plateformes)	1 394
Aluminium issu des mâchefers(extraction sur plateformes)	473
Mâchefers valorisés en remblais	54 931
TOTAL VALORISATION MATIÈRE RECYCLAGE	60 526

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DIRECTEMENT RECYCLÉS (EN TONNES)

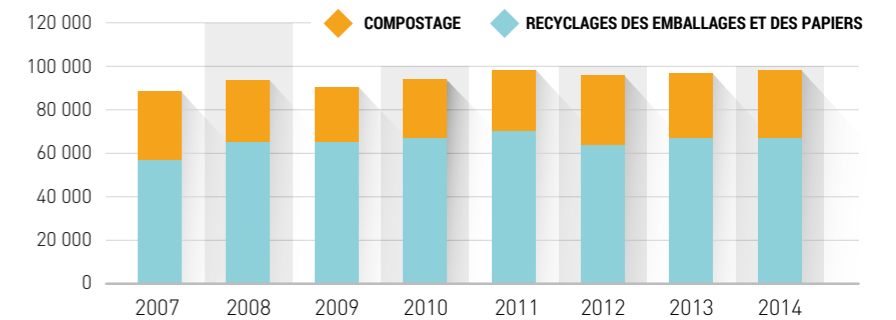
	DÉCHÈTERIES (en tonnes)	SILOS VERRE (en tonnes)	CENTRES DE TRI (en tonnes)	COLLECTES PONCTUELLE	TOTAL (en tonnes)	ÉVOLUTION 2013-2014
VERRE	-	26 310	-	-	26 310	1,19 %
CARTONS	4 940	-	10 696	-	15 636	2,32 %
BRIQUES ALIMENTAIRES	-	-	656	-	656	- 5,86 %
PAPIER	3 129	-	28 656	34	31 819	- 0,71 %
ACIER	-	-	929	-	929	2,03 %
ALUMINIUM	-	-	152	-	152	57,70 %
PLASTIQUE	-	-	3 305	-	3 035	2,07 %
BOIS	19 931	-	-	-	19 931	- 7,54 %
MÉTAUX EN MÉLANGE	6 618	-	-	-	6 618	3,65 %
PLÂTRE	3 558	-	-	-	3 558	6,27 %
PILES	29	-	-	-	29	- 2,58 %
BATTERIES	135	-	-	-	135	4,64 %
FENÊTRES	41	-	-	-	41	-
HUILES DE VIDANGE	137	-	-	-	137	7,08 %
DEEE	5 715	-	14	-	5 729	3,10 %
MEUBLES	3 354	-	-	-	-	-
TEXTILES	81	-	-	-	81	405,36 %
DÉCHETS VÉGÉTAUX	32 404	-	-	185	32 589	6,88 %
TOTAL	80 071	26 310	44 138	219	150 738	3,48 %

RECYCLAGE ET OBJECTIFS

Ce tableau (ci-dessous) présente les performances de recyclage avec 2 modes de calcul :

- le gisement de déchets estimé à une échelle nationale par l'organisme Eco Emballages pour lequel le Grand Lyon est à 53,07 % de recyclage
- l'étude de caractérisation des ordures ménagères (MODECOM*) menée en 2012 sur le Grand Lyon pour laquelle la performance est de 53,93 %

ÉVOLUTION DE LA VALORISATION MATIÈRE DES VÉGÉTAUX AINSI QUE DES EMBALLAGES ET PAPIERS DEPUIS 2007 (EN TONNES)



	Quantité recyclée en 2007	Quantité recyclée en 2012	Quantité recyclée en 2013	Quantité recyclée en 2014	Évolution des quantités recyclées entre 2013 et 2014	Gisement Estimé d'EMR* (donné par Eco Emballages et ecofolio Barème E ou ADEME)	Performance 2014 par rapport au gisement (Eco Emballages)	Gisement estimé de déchets recyclables (MODECOM 2012)	Performance 2014 par rapport au gisement (MODECOM)
	kg/hab	kg/hab	kg/hab	kg/hab		kg/hab		kg/hab	
NOMBRE D'HABITANTS	1 193 830	1 293 164	1 306 972	1 324 637					
Emballages en carton et briques alimentaires	8,21	11,57	12,22	12,30	0,65 %	14,10 ⁽¹⁾	87,25 %	30,83	39,89 %
dont carton collecte sélective	5,18	7,25	7,90	8,07	2,15 %	-	-	-	-
dont briques alimentaires	0,23	0,40	0,53	0,50	- 5,66 %	-	-	-	-
dont cartons déchèteries	2,80	3,92	3,79	3,73	- 1,58 %	-	-	-	-
PLASTIQUES	1,79	2,03	2,28	2,29	0,44 %	16,20 ⁽¹⁾	14,14 %	5,98	38,28 %
ACIER	6,33	4,71	4,21	4,03	- 4,28 %	4,46 ⁽¹⁾	90,28 %	4,54	88,71 %
dont issu de la collecte sélective	0,59	0,69	0,70	0,70	0,00 %	-	-	-	-
dont extrait des mâchefers	5,74	4,02	3,51	3,33	- 5,13 %	-	-	-	-
ALUMINIUM	0,62	0,31	0,43	0,42	- 2,33 %	0,91 ⁽¹⁾	46,20 %	0,98	42,90 %
dont issu de la collecte sélective	0,04	0,09	0,07	0,11	57,14 %	-	-	-	-
dont extrait des mâchefers	0,58	0,22	0,36	0,31	- 13,89 %	-	-	-	-
VERRE	18,01	19,38	19,89	19,86	- 0,15 %	37,63 ⁽¹⁾	52,78 %	30,03	66,13 %
SOUS-TOTAL HORS FIBREUX	34,96	38,00	39,03	38,89	0,00	73,30⁽¹⁾	53,06 %	72,37	53,93 %
FIBREUX	29,43	25,10	24,52	24,00	- 2,12 %				
dont journaux-magazines	15,13	12,36	14,18	12,80	- 9,73 %				
dont gros de magasin	11,40	10,55	8,08	8,84	9,41 %				
dont papier déchèteries	2,90	2,19	2,26	2,36	4,42 %				
TOTAL COLLECTE SÉPARÉE	34,36	52,75	53,63	53,17	- 0,86 %				
TOTAL COLLECTE EN DÉCHÈTERIES	5,70	6,11	6,05	6,09	0,66 %				
TOTAL APRÈS INCINÉRATION	6,32	4,24	3,87	3,64	- 5,94 %				
TOTAL DES DÉCHETS RECYCLÉS (y compris « fibreux » et « après incinération »)	64,39	63,10	63,55	62,90	- 1,02 %				

* EMR = emballages ménagers recyclables.

Au regard des chiffres du Modecom (étude de caractérisation des ordures ménagères), les performances de recyclage du verre et des plastiques sont meilleures que si l'on se rapporte au gisement national. En revanche, pour les emballages en carton et briques alimentaires, le taux est moins bon. L'objectif fixé par le Grenelle est d'atteindre

un taux de recyclage des déchets d'emballages de 75 % : quel que soit le gisement considéré (estimation du gisement selon Eco-Emballage ou selon le MODECOM), et indépendamment de l'extension des consignes de tri aux emballages plastiques, des efforts doivent être fournis. C'est également de ce tri spécifique que dépendra l'atteinte du taux de recyclage de 75 %.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

► SE CHAUFFER ET S'ÉCLAIRER AVEC SES DÉCHETS

Le Grand Lyon possède deux unités de traitement et valorisation énergétique (UTVE) des ordures ménagères résiduelles, qui ont été mises en service en 1989. Elles sont toutes les deux certifiées Iso 14001* pour le suivi des performances environnementales.

L'une est située dans le 7^e arrondissement de Lyon, dans le quartier de Gerland au port Édouard Herriot (UTVE Lyon sud). Elle est propriété du Grand Lyon et est exploitée en régie par du personnel communautaire.

L'autre se trouve sur la commune de Rillieux-la-Pape (UTVE Lyon nord), construite et exploitée par la société Valorly (SITA - Suez Environnement), dans le cadre d'un contrat de délégation de service public d'une durée de trente ans.

Les deux usines ont subi une importante campagne de travaux entre 2005 et 2006, afin de respecter 190 nouvelles obligations réglementaires, principalement dans les domaines des rejets liquides et atmosphériques.

Le schéma ci-dessous présente le procédé industriel en place à l'UTVE Lyon sud. Celui de l'usine Lyon nord est sensiblement identique.

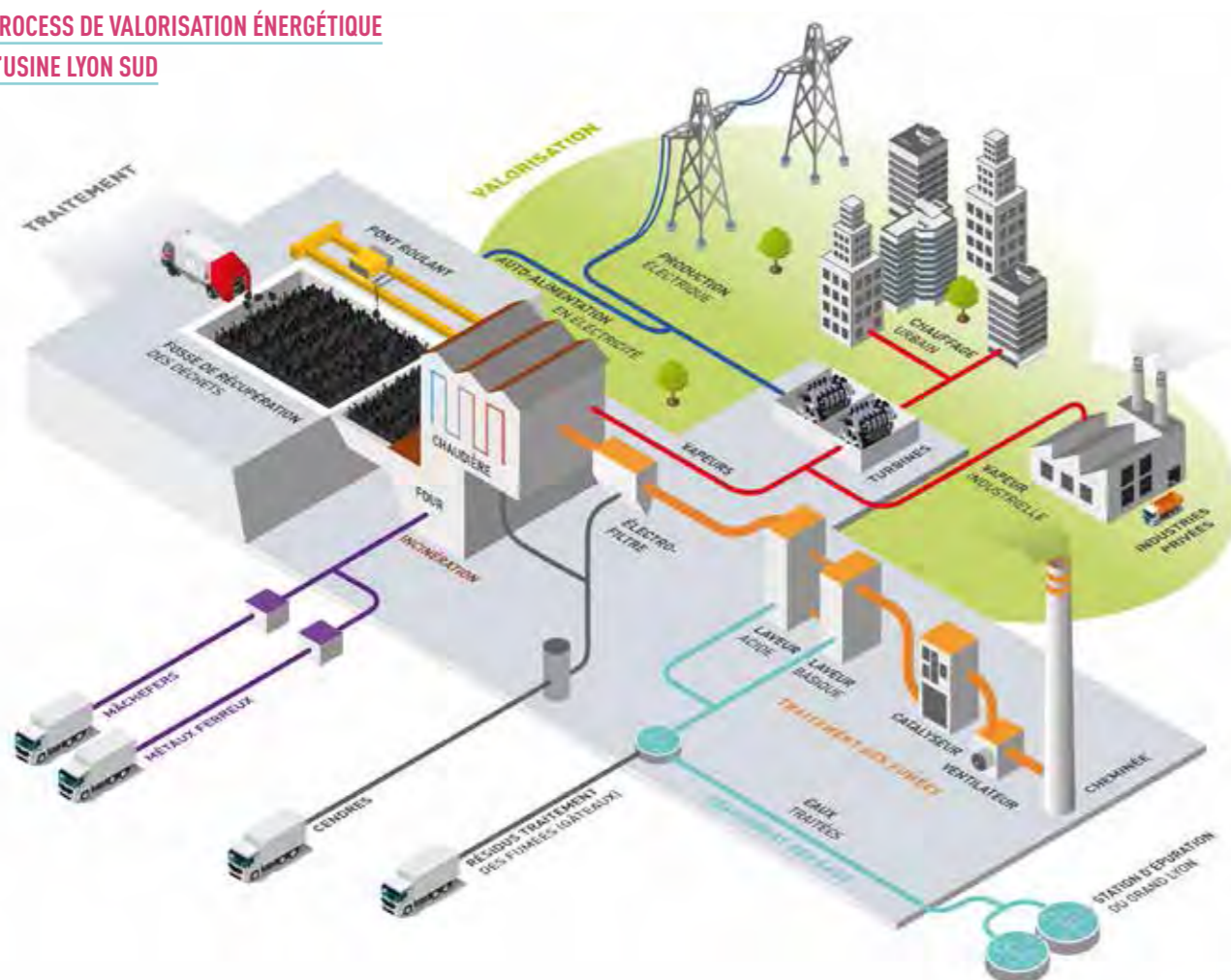


LE GRAND LYON DISPOSE DE 2 UNITÉS DE TRAITEMENT ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

d'une capacité totale de 380 000 à 400 000 tonnes par an.

Taux de performance énergétique des UTVE :
 > 70,10 % pour Lyon sud gérée en régie,
 > 40,8 % pour Lyon nord gérée par VALORLY.

LE PROCESS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE L'USINE LYON SUD



REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2014 - UNITÉ LYON SUD

PARAMÈTRES	UNITÉ VALEUR EXPRIMÉE EN MOYENNE JOURNALIÈRE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'AUTORISATION DU 27 OCTOBRE 2004	MOYENNE ANNUELLE 2012	MOYENNE ANNUELLE 2013	Moyenne ANNUELLE 2014
TSP (Poussières totales)	mg/Nm3	10	1,67	2,00	2,78
COT (Composés organiques volatils totaux)	mg/Nm3	10	1,37	1,86	0,27
HCl (Chlore et composés inorganiques)	mg/Nm3	10	0,58	0,88	0,72
HF (Fluor et composés inorganiques)	mg/Nm3	1	0,15	0,12	0,10
SOX (Oxydes de soufre)	mg/Nm3	50	1,05	2,26	1,32
NOX (Oxydes d'azote)	mg/Nm3	80	70,35	76,92	65,28
CO (Monoxyde de carbone)	mg/Nm3	50	22,5	22,5	19,8
DIOXINES ET FURANES	ng i-TEQ/Nm3	0,1	0,007	0,004	0,002
Cd+TI (Cadmium et Thallium)	mg/Nm3	0,05	0,002	0,014	0,001
Hg (Mercure)	mg/Nm3	0,05	0,012	0,001	0,005
AUTRES MÉTAUX LOURDS (TOTAL 9 MÉTAUX : Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V)	mg/Nm3	0,5	0,039	0,229	0,024

Concentrations (calculées à partir des contrôles réglementaires) Résultats ramenés sur gaz sec à 11 % d'O2.

La direction de la propreté a mis en service courant 2013 sur les deux sites, avant l'échéance réglementaire, une mesure en semi-continu des Dioxines-Furanes sur chaque ligne d'incinération, concourant ainsi à renforcer le contrôle environnemental de son activité.

Le Grand Lyon poursuit son engagement de transparence environnementale et met à disposition du public les résultats des analyses mensuelles sur www.grandlyon.com pour l'usine Lyon sud et sur www.valorly.fr pour l'usine Lyon nord.

TONNAGE DES DÉCHETS INCINÉRÉS POUR VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN 2014

(EN TONNES)

	2012	2013	2014	ÉVOLUTION 2013-2014
LYON SUD	239 917	245 086	255 876	4,4 %
LYON NORD	132 644	105 925	81 726	-22,8 %
UNITÉS EXTÉRIEURES	2 623	14 564,83	24 259	66,6 %
TONNAGE TOTAL INCINÉRÉ	375 184	365 576	361 416	-1,1 %

ORIGINE DES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS POUR INCINÉRATION SUR LES 2 SITES DU GRAND LYON (EN TONNES)

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES 2014
COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES	308 342
ÉBOUAGE	6 083
CORBELLES DE PROPRETÉ	3 596
MARCHÉS ALIMENTAIRES	7 641
COLLECTES PRIVÉES	6 958
GRAND LYON : AUTRES DIRECTIONS	1 945
COMMUNES EXTÉRIEURES AU GRAND LYON	21 613
REFUS DE TRI	18 267
TOTAL	374 446

Le sinistre survenu sur l'usine de Lyon nord en novembre 2013 a entraîné un report de tonnages à traiter sur l'usine de Lyon sud. La Direction de la propreté a décidé de limiter les arrêts de maintenance préventive au strict nécessaire afin de maximiser la capacité d'accueil : 255 000 tonnes ont ainsi été valorisées sur l'unité de Lyon sud. Cela correspond à un résultat obtenu sur les premières années de vie de l'usine Lyon sud. Cette performance a permis une production de 223 000 MWh sur le réseau de chauffage urbain et 63 000 Mwh électriques.

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES USINES

(BASÉ SUR LE TEMPS DE FONCTIONNEMENT ANNUEL DES USINES)

	2012	2013	2014
LYON SUD	90,3 %	92,6 %	93,9 %
LYON NORD	81,9 %	66,2 %	49,9 %

Sur l'usine Lyon nord, les livraisons de déchets ont été maintenues pendant les travaux de reconstruction du traitement des fumées, le Délégué ayant pris à sa charge le rechargement des déchets confiés de d'autres sites de traitement. Ainsi sur les 118 570 tonnes livrées, 23 814 tonnes ont été redirigées vers les usines de valorisation énergétique de Passy, Bellegarde-sur-Valserine, Bourgoin-Jallieu, Villefranche sur Saone et Valezan. Seulement 13 030 tonnes ont du être redirigées sur des sites de stockage.

Le Délégué a par ailleurs pris rapidement les dispositions pour lancer les travaux de reconstruction : après une importante campagne de remise en état la ligne 2 a pu ainsi être redémarrée courant mars, suivie par la ligne 1 en septembre.

L'usine Lyon sud a finalisé la mise en place de deux projets importants. Le premier concerne le renforcement de la sécurité des interventions d'agents. En effet malgré une capacité d'incinération de 12 tonnes de déchets par heure, l'entrée et la sortie de chaque four constitue des points d'étranglement, sujet à des phénomènes de bouchages dès

lors que des déchets non appropriés y sont introduits par inadvertance (palette, bac, électro-ménager). Jusqu'alors ce type d'incident nécessitait des interventions humaines dans des conditions difficiles. Deux aménagements ont été réalisés sur les 3 lignes : un système de débouillage mécanisé au niveau de l'entrée des fours et une guillotine d'isolement sur la sortie mâchefers des fours permettant de sécuriser les interventions vis-à-vis des risques de chutes d'objets et de personne.

Le deuxième projet a consisté à substituer un traitement chimique visant à éviter l'encrassement d'un circuit de refroidissement fonctionnant avec de l'eau de nappe au profit de la création d'une boucle fermée et d'un nouvel échangeur à plaques, peu sensible à l'encrassement et facilement nettoyable. Le système a été mis en marche en avril 2014 et est aujourd'hui pleinement opérationnel, évitant ainsi l'utilisation de plusieurs tonnes de produits chimiques chaque année.

► RÉSIDUS D'ACTIVITÉ : REFIOM ET MÂCHEFERS

En 2014, 6 228 tonnes de déchets ultimes (REFIOM* : résidu de fumée d'incinération d'ordures ménagères), issues des unités de traitement et de valorisation énergétique de Lyon nord et Lyon sud ont été produites (4 656 tonnes pour Lyon sud uniquement).

La majorité de ces tonnages continue d'être orientée vers l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) de Vairiv (Haute Saône). Néanmoins, 45 % de la production actuelle (2 822 tonnes) est valorisée en Allemagne pour le comblement d'une cavité d'extraction de sel.

Les mâchefers d'incinération subissent sur site un premier tri des métaux ferreux (environ 50 %). Ils sont ensuite dirigés vers deux plateformes de maturation pour en extraire les métaux ferreux résiduels, non ferreux (aluminium) et même précieux, et les préparer à la valorisation en achevant la dégradation de la matière organique à l'air libre. De l'usine à la destination finale en sous-couche routière, la traçabilité est assurée grâce à un plan d'assurance qualité.

Les quantités de mâchefers produites et envoyées sur les plates-formes sont directement proportionnelles aux quantités de déchets incinérés. Sur une année classique, hors incident majeur, la production sur les deux usines restent relativement stables et varient entre 70 000 et 85 000 tonnes qui se répartissent sur les deux plates-formes actuelles. En revanche, après maturation, les sorties de mâchefers en vue d'être valorisées dépendent des débouchés contractualisés par les exploitants des plates-formes.

Ce fonctionnement explique les écarts entre les tonnages entrants et sortants sur une même plate-forme sur une année. Le Grand Lyon est particulièrement attentif à l'évolution de cette filière et travaille à élargir les débouchés de valorisation sur son périmètre immédiat. En parallèle, la direction de la propreté continue de participer, avec les autres collectivités membres de COVADE* (COopération de VALorisation des DEchets), à des réflexions sur de nouvelles voies de valorisation des mâchefers.

MÂCHEFERS PRODUITS EN 2014 SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS

(EN TONNES)

MÉTAUX FERREUX EXTRAITS DIRECTEMENT EN CENTRE DE VALORISATION	3 728
MÂCHEFERS ENVOYÉS AUX PLATEFORMES DE MATURATION (après valorisation énergétique)	64 718
► dont Métaux ferreux extraits sur les plateformes de maturation	1 394
► dont Métaux non ferreux extraits sur les plateformes de maturation	473
► dont Mâchefers valorisés en sous-couches (remblais)	54 931
► mâchefers réexpédiés EN ISDND vers centre de stockage (suite analyse)	4 882
Total de mâchefer produit (en tonnes)	68 445

LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

La performance énergétique est le rapport entre la somme des énergies entrantes (déchets et gaz) et la somme des énergies valorisées (chauffage, électricité et vapeur industrielle) et traduit la capacité technique d'une usine d'incinération à fournir de l'énergie thermique et électrique à partir de la combustion de déchets.

Cet indicateur est calculé selon la formule précisée dans la circulaire 09-030 du 30 mars 2009 publiée au Bulletin officiel des douanes le 30 mars 2009.

Taux de performance énergétique des UTVE :

- **70.1 %** pour Lyon sud gérée en régie,
- **40.8 %** pour Lyon nord (suite à l'impact du sinistre survenu en novembre 2013) gérée par la société VALORLY.

Les UTVE produisent de la vapeur surchauffée à plus de 350°C et 40 bars de pression. L'énergie fournie par cette vapeur produit de l'électricité et réchauffe l'eau circulant dans les réseaux de chauffage urbain de réseau Lyon-Villeurbanne-Bron pour Lyon sud et de réseau de Rillieux-la-Pape pour Lyon nord.

À l'UTVE Lyon sud, la quantité de chaleur fournie par l'incinération des déchets a atteint 223 086 MWh valorisés, représentant



64,3 % de la fourniture énergétique totale du réseau de chauffage urbain de Lyon-Villeurbanne-Bron. Ce taux de couverture particulièrement important sur le réseau s'explique en grande partie par la douceur climatique de l'année 2014, ayant du coup peu nécessité d'énergie d'appoint au gaz.

Cette proportion majoritaire d'énergie issue de la combustion des déchets (> à 50 %) permet de faire bénéficier les usagers d'une TVA à taux réduit sur leur facture d'énergie. C'est ainsi le cas depuis 2008.

Ce dispositif se retrouve aussi sur le réseau de Rillieux-la-Pape grâce entre autre à la présence de la chaufferie au bois qui vient compléter la part d'énergie renouvelable fournie par l'usine sur le réseau.

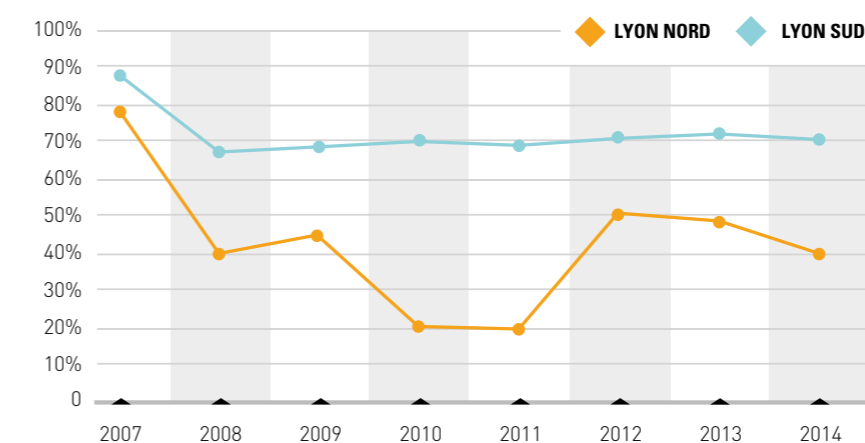
À l'UTVE Lyon Nord, la vente de chaleur produite par Valorly a représenté 58 758 MWh sur 2014, ce qui représente un peu plus de la moitié des besoins du réseau. Suite au sinistre, Valorly a installé deux chaudières mobiles de secours fonctionnant au gaz, pour alimenter en chaleur le réseau de chauffage urbain. Ces secours provisoires sont venus s'ajouter au fonctionnement de la chaudière secours fixe, en place sur Valorly. Au total, en 2014, le dispositif de secours a fourni 31 613 MWh sur le réseau de chauffage urbain pour compenser le non fonctionnement de l'incinération.

La performance énergétique intervient également sur le niveau de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) acquittée sur chaque tonne de déchets incinérée par l'exploitant. Pour bénéficier de la réduction maximale de la TGAP, les installations doivent répondre à 2 des 3 critères de performance retenus :

- la valeur de rejet des oxydes d'azote inférieure à 80 mg/ Nm³ ;
- la certification Iso 14 001 ;
- le taux de performance énergétique qui doit être supérieur ou égal à 60 %.

Avec l'obtention de la certification environnementale Iso 14 001, l'UTVE Lyon sud remplit ces trois critères. L'UTVE Lyon nord bénéficie également de cette minoration en associant deux critères de performance (certification Iso 14 001 et valeur de rejet des Nox).

TAUX DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DEPUIS 2007



LE TRAITEMENT EN INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS (ISD*)

► UNE SOLUTION ULTIME POUR LES DÉCHETS NON VALORISABLES

Les déchets collectés par la Communauté urbaine de Lyon sont traités dans différentes installations. En sortie de ces traitements, il reste une part de déchets ultimes à enfouir en Installation de Stockage des Déchets : Inertes (ISDI*), Non Dangereux (ISDND*), ou Dangereux (ISDD*).

► DÉCHETS MÉNAGERS QUI VONT DIRECTEMENT AU STOCKAGE :

Les encombrants de déchèterie ont baissé de 694 tonnes en 2014, notamment grâce à un meilleur tri (19 308 tonnes d'encombrants déposés en ISDND) et à la mise en place de la filière REP déchets d'ameublement.

À la suite du sinistre du 12 novembre 2013 au sein de l'UTVE Lyon nord, les déchets ménagers et assimilés collectés ont continué à y être acheminés. Ils ont alors été déversés en fosse par les bennes de collecte et rechargés en gros porteurs en vue d'être dirigés vers des sites de traitement en activité.

► DÉCHETS RÉSULTANT D'UN SITE DE TRAITEMENT :

4 204 tonnes de mâchefers et 2 933 tonnes de résidus d'incinération ont été enfouies.



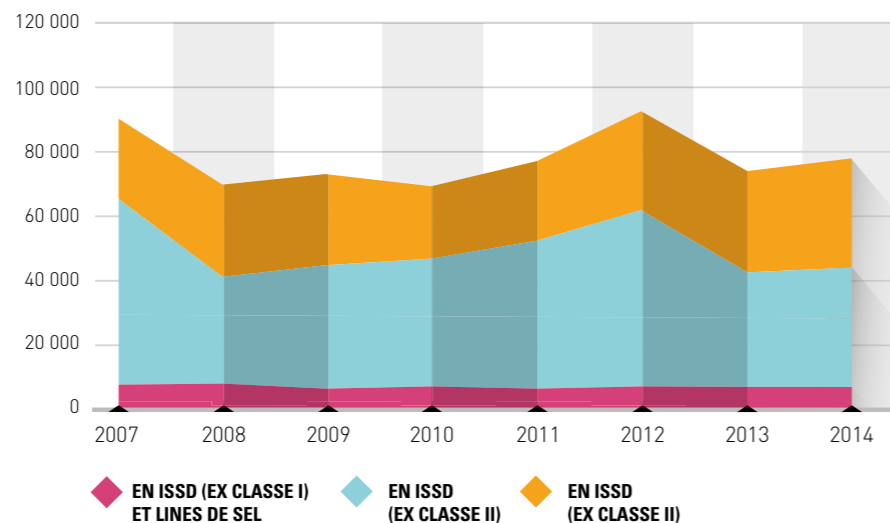
39532

tonnes de déchets ménagers assimilés collectés ont été stockées en 2014.

QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS STOCKÉS EN ISD (EN TONNES)

	2007	2013	2014	Évolution 2013-2014
EN ISDD (EX CLASSE I) (refiom, suies et gâteaux)	7 134	3 389	2 933	- 13,5%
EN ISDND (EX CLASSE II) (encombrants, mâchefers, OMR, refus de tri)	57 671	36 730	36 599	-0,4%
EN ISDI (EX CLASSE III) (gravats)	24 918	21 587	0	- 100,0%
Total des déchets stockés	89 723	61 706	39 532	- 35,9%
Gravats utilisés en remblaiement (valo. Matière)	0	9 133	32 359	254,3%
Refiom utilisé en remblaiement (valo. Matière)	0	2 424	2 430	0,2%

En 2013, les gravats issus des déchèteries ont principalement été utilisés pour réaliser les travaux d'aménagement de l'ISDI de Genas. Le restant a été utilisé en remblaiement. En 2014, les gravats issus des déchèteries ont servi exclusivement au remblaiement, puisque l'ISDI de Genas a été fermé en novembre 2013.



ISDI SITUÉ À GENAS FIN D'EXPLOITATION EN AOÛT 2013

Les derniers apports de gravats ont eu lieu en août 2013, marquant la fin de l'enfouissement de déchets sur le site. Depuis cette date, et tout au long de l'année 2014, s'est déroulé le réaménagement du site. Ce dernier est pratiquement achevé, à l'exception de quelques opérations de végétalisation et d'aménagement de chemins. La post exploitation du site comprend l'entretien des espaces verts et une surveillance des rejets (biogaz et lixiviats).

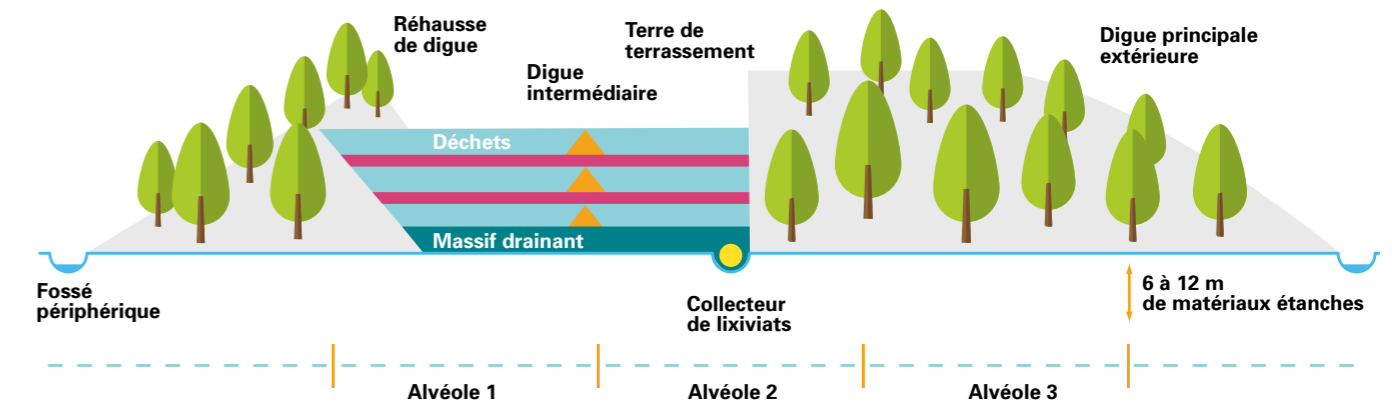
ISDND SITUÉ À RILLIEUX-LA-PAPE

Ce site n'accueille plus de déchets depuis fin 2004, il est passé en phase de post-exploitation en 2007 ; il fait depuis l'objet d'un suivi régulier. La mise en place de servitudes d'utilité publique depuis 2006 permet de garantir l'intégrité du site.

ISDD ET ISDND

Pour les catégories « déchets dangereux » et « déchets non dangereux », l'ensemble des déchets est acheminé vers des installations de stockage privées.

PRINCIPE DE GESTION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS

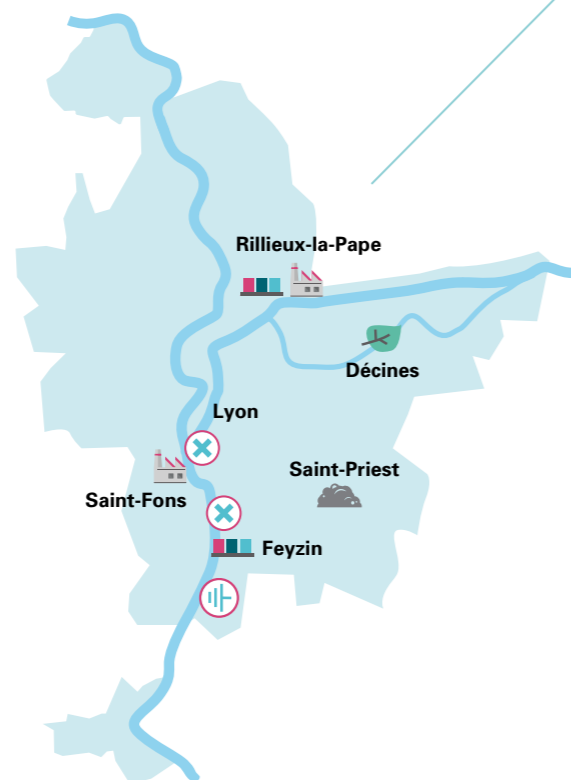


Installation végétalisée de stockage des déchets - Rillieux

LES SITES DE TRAITEMENT DU GRAND LYON

SITES DE TRAITEMENTS

-  Centre de tri
-  Compostage
-  Déchets d'équipement électriques et électroniques
-  Déchets diffus spécifiques
-  Incinération
-  Maturation des mâchefers



LES SITES DE TRAITEMENTS DES DÉCHETS

	VILLE	TONNAGES
INCINÉRATION		
Usine d'incinération Lyon nord	Rillieux-la-Pape (69)	81 726
Usine d'incinération Lyon sud	Lyon 7 ^e (69)	255 876
Usines d'incinération extérieures (suite rechargement depuis UTVE Lyon Nord)		23 814
	Passy (74)	48
	Villefranche-sur-Saône (69)	2 014
	Valezan (73)	133
	Bourgoin-Jallieu (38)	15 610
	Bellegarde-sur-Valserine (01)	6 008
COMPOSTAGE		
Plate-forme de compostage RACINE	Décines-Charpieu (69)	17 588
Plate-forme de compostage RACINE	Ternay (69)	10 226
Plate-forme de compostage VALTERRA	Anthon ou La Côte-Saint-André (38)	5 157
MATURATION DU MÂCHEFER		
Plate-forme de maturation MODUS - VALORIS (MOULIN TP)	Bourgoin-Jallieu (38)	34 298
Plate-forme de maturation PERRIER TP	Saint-Priest (69)	30 339
INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS ET QUAIS DE TRANSFERT		
ISDD ECOSPACE (suite rechargement depuis UTVE Lyon nord)	Vaivre-et-Montoille (70)	1 914
ISDD BELLEGARDE (suite rechargement depuis UTVE Lyon nord)	Bellegarde	1 493
ISDND SITA - SATROD (suite rechargement depuis UTVE Lyon nord)	Roche la Molière (42)	9 251
ISDND SITA (déchets de balayage)	Satolas (38)	4 423
ISDND NICOLLIN (suite rechargement depuis UTVE Lyon nord)	Saint-Romain-en-Gal (69)	4 276
QUAI DE TRANSFERT AVANT DÉPART VERS ISD		
NICOLLIN (déchets d'ébouage)	Saint-Fons (69)	1 384
MOS (déchets d'ébouage, refus de tri)	Décines-Charpieu et Saint-Fons (69)	6 332
COVED (reprise d'encombrants pour stockage majoritaire)	Irigny (69)	1 783
VEOLIA (reprise d'encombrants pour stockage majoritaire)	Chassieu et Villefranche (69)	10 050
SERDEX (reprise d'encombrants, d'amiante pour stockage majoritaire et de gravats pour remblais)	Lyon 7 ^e (69)	40 900

CENTRE DE TRI DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE		
Centre de tri NICOLLIN	Saint-Fons (69)	20 479
Centre de tri VEOLIA	Rillieux-la-Pape (69)	43 427
Centre de tri COVED (réception des collectes ponctuelles de papier)	Irigny (69)	55
QUAI DE TRANSFERT RÉCEPTIONNANT LES DÉCHETS DE GIVORS ET GRIGNY		
déchets issus de la collecte sélective, avant départ vers centre de tri Nicollin	Givors (69)	1 240
déchets de la collecte d'ordures ménagères, avant départ vers l'UTVE Lyon Sud	Givors (69)	6 913
VERRE		
GUERIN (plateforme de stockage avant départ filière)	Saint-Fons (69)	26 734
O-I Manufacturing France - Usine de recyclage du verre	Labégude (07), Béziers (34), Veauche (42)	26 310
PAPIERS ET CARTONS		
Papeteries EMIN LEYDIER (recyclage des cartons d'emballages issus de la collecte sélective)	Saint-Vallier (26)	2 766
PAPREC (recyclage des cartons d'emballages issus de la collecte sélective) - Négoce	Plusieurs papeteries en France et en Europe	7 917
NOVATISSUE (briques alimentaires)	Laval sur Vologne (88)	655
European Paper Recycling / Norske Skog (papiers issus de la collecte sélective)	Golbey (88)	16 915
VEOLIA (reprise des papiers-cartons issus de la collecte sélective et des cartons issus des déchèteries) - Négoce	Plusieurs papeteries en France et en Europe	9 357
NICOLLIN (reprise des papiers-cartons issus de la collecte sélective) - Négoce	Plusieurs papeteries en France et en Europe	5 237
COVED (reprise pour recyclage des cartons et papiers collectés en déchèteries) - Négoce	Plusieurs papeteries en France et en Europe	4 858
MÉTAUX		
GDE (métaux des : déchèteries, services communautaires, associations...)		6 701
BAUDELET MÉTAUX (recyclage de l'acier et de l'aluminium issus des mâchefers)	Blaringhem (59)	1 108
ARCELOR MITTAL (recyclage de l'acier issu de la collecte sélective)	Fos-sur-Mer et Aix-en-Provence (13)	925
VALAURA (reprise pour recyclage de l'acier issu des mâchefers)	Uckange (57)	4 359
REGAL - AFFIMET (recyclage de l'aluminium issu de la collecte sélective)	Compiègne (60)	151
CYCLAMEN (recyclage de l'aluminium issu des mâchefers)	Nîmes (30)	76
Recyclage Ouest Matières Industrielles (recyclage de l'aluminium issu des mâchefers)	Rennes (35)	51
PLASTIQUES		
VALORPLAST (emballages plastiques issus de la collecte sélective)	15 usines en France pour 80% et 100% en Europe	3 028
BOIS		
EGGER (déchèteries, après pré-traitement chez Serdex ou Sita)	Rambervilliers (88)	16 511
LIGNATEC (déchèteries)	Meyzieu (69)	3 650
PLÂTRE		
PLACOPLATRE (après pré-traitement chez Serdex puis Nantet)	Chambéry (73)	3 558
FENÊTRES		
SERDEX (déchèteries)	Chambéry (73)	41
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES		
SEVIA (recyclage des huiles minérales collectées en déchèteries)	Saint-Fons (69)	137
COREPILE (recyclage des piles collectées en déchèteries)	8 usines en France et 3 autres en Europe	29
SARPI (recyclage des batteries et autres produits dangereux - acides, aérosols...)	Salaise-sur-Sanne (38), après regroupement et pré-traitement à La Talaudière (42)	397
Filière agréée EcoDDS	Sites non communiqués	1 292
Rhône Alpes Argent (reprise des radiographies pour traitement)	Genas (69)	6
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)		
SITA DEEE	Feyzin (69)	5 728
Filière agréée RECYLUM (lampes et tubes fluo)	Riom (63)	18
AUTRES DÉCHETS		
Filière agréée "meubles" : ECO-MOBILIER	Paris*	3 354
Filière agréée "textiles" : ECO TLC		81

* Siège social du repreneur

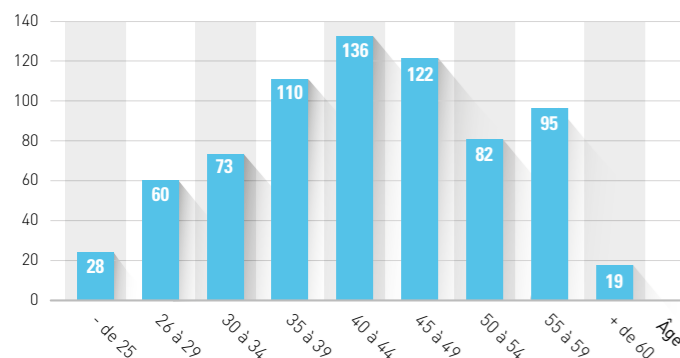


L'EMPLOI AU GRAND LYON

DIVISION GESTION DES DÉCHETS

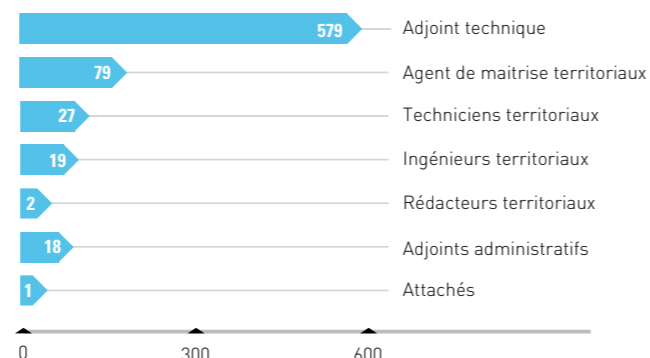
PYRAMIDE DES ÂGES

EFFECTIFS AU 31/12/2014 (EN NOMBRES D'AGENTS)



CADRE D'EMPLOI :

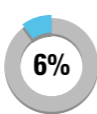
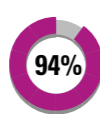
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PRÉSENT (AU 31/12/2014)



EFFECTIFS DE LA DIVISION GESTION DES DÉCHETS

EFFECTIFS AU 31/12/2014

671 HOMMES



40 FEMMES

LA PRÉVENTION, LA SÉCURITÉ, LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La direction de la propreté est engagée dans la politique santé sécurité du Grand Lyon et la décline sur l'ensemble de la division gestion des déchets à l'aide d'un programme annuel de prévention. En 2014 les priorités ont notamment porté sur :

› la poursuite du projet d'amélioration des conditions de travail à la collecte initié en 2013, avec notamment :

- le lancement au printemps 2014 d'une étude ergonomique dont les résultats seront connus mi-2015.
- la refonte complète du référentiel métier, visant à clarifier les instructions, en particulier en matière de sécurité, et à les faire mieux connaître et appliquer par tous. Celui-ci sera décliné dans les modules de formation et sous forme de livrets agents, affiches, etc.

› l'amélioration de la communication entre les agents et la hiérarchie s'est notamment concrétisée par :

- la mise en place, mensuellement, de réunions entre les chefs de secteurs et les équipages et de « Cafés collecte ». 6 Cafés collecte ont eu lieu ainsi depuis juillet 2014.
- le lancement d'une étude pour le réaménagement des locaux d'une subdivision de collecte en vue de favoriser les échanges entre agents et avec leur encadrement, tant à la prise de poste qu'à la fin de poste.

› la mise à disposition des agents de collecte d'équipements plus adaptés pour se protéger des conditions climatiques difficiles (canicule, grand froid, intempéries). En particulier, la mise en place fin 2014 de plusieurs modèles de gants thermiques étanches a été appréciée par les éboueurs

› la mise en place de formations visant à outiller les agents dans leurs relations quotidiennes avec les usagers, mais également en cas de confrontation à un public agressif.

Par ailleurs, outre ces actions répondant aux priorités identifiées chaque année, la direction de la propreté mène au quotidien un travail de fond pour maîtriser les risques et améliorer les conditions de travail des agents, avec des actions telles que :

- › le maintien en conformité des équipements de travail (réalisation de contrôles périodiques, traitement des réserves)
- › le contrôle des ambiances de travail (mesures d'exposition au bruit, aux produits chimiques)

› la réalisation de plans de prévention, protocoles de sécurité et conventions visant à maîtriser les risques de co-activité avec des entreprises tierces ou en cas d'intervention sur des sites privés

› l'évaluation des risques professionnels, l'analyse des accidents pour proposer des mesures correctives, le traitement des signalements d'anomalies et les réponses aux rapports d'inspection de sécurité

› la réalisation d'aménagements de voirie afin de sécuriser les circuits de collecte (suppressions de marches arrière ou de manœuvres dangereuses).

LA FORMATION

Accueil nouveaux arrivants : À destination de tous les nouveaux arrivants à la direction de la propreté : Présentation des règles RH de la fonction publique territoriale (droits et obligations des fonctionnaires, carrière, rémunération, congés, évaluation, mobilité, formation, etc...). L'accueil sécurité est assuré par les préventeurs.

Collecte sélective : À destination de tous les nouveaux arrivants. Il informe sur les principes de tri sélectif, les filières de recyclage et intègre une visite du centre de tri de Rillieux-la-Pape.

Collecte : le module « culture générale » (M1col) est à destination de tous les nouveaux agents de collecte (éboueurs/agents de maîtrise). Il informe sur l'organisation de la collecte à la Métropole, le comportement attendu d'un agent, les notions de développement durable et la conduite à tenir en cas d'accidents. **Le module 3 (M3col)** concerne le même public mais il est axé sur la pratique métier.

Conducteur : le module 1 (M1cond) vise la pratique métier pour les conducteurs de collecte. **Le module 3 (M3cond)** approfondit la pratique avec des notions d'éco-conduite et détaille l'interface avec l'unité chargée de la logistique et des véhicules. Le module « manœuvre d'urgences » (M4cond) est réalisé chez le prestataire « Centaure », il vise à réaliser des manœuvres sur toute glissante.

MODULE COLLECTE 2014	NOMBRE D'AGENTS FORMÉS	NOMBRE DE SESSIONS
ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS	48	7
COLLECTE SÉLECTIVE	48	7
GESTES ET POSTURES	58	8
RELATION À L'USAGER	28	9
M1COL	34	5
M3COL	34	5
M1COND	24	3
M3COND	24	3
M4COND	24	3
TOTAL	319	50

Le module « Gestes et postures » : il est à destination de tous les agents de collecte et est animé par un kinésithérapeute qui explique aux agents le fonctionnement de leur colonne vertébrale et les bonnes postures à adopter pour préserver leur santé.

Le module « relation à l'usager » : Il est ouvert à tous les agents de terrain (collecte, nettoyage, conducteurs). Il sensibilise les agents au volet relationnel de leur métier, l'image du Grand Lyon, le devoir d'information des usagers... et les perfectionne dans leur relation aux usagers.



LA COMMUNICATION

SE RAPPROCHER DES INTERLOCUTEURS

Pour accroître le réflexe du tri et rappeler l'intérêt du recyclage, nos actions de communication ont cette année encore capitalisé sur la proximité. En matière de changement de comportement, il s'agit avant tout de placer l'humain au cœur des relations et des animations.

DE NOUVEAUX MOMENTS FORTS DE COMMUNICATION

LE 1^{er} TROPHÉE DU VERRE

Après une phase de lancement de l'opération, il était temps de remercier les efforts des usagers en matière de tri du verre et de saluer tout autant l'investissement des communes dans le cadre du trophée du verre. Ainsi fut fait par l'organisation de l'événement de remise du premier trophée du verre de 2013 à Sathonay-camp ! Cet événement salue l'implication des sathonards en matière de tri du verre : +36% de quantité en plus sur une année. Cette belle progression est aussi le fruit d'un travail conjoint entre la commune, les équipes terrain et le service communication-marketing qui se charge de l'ensemble de la communication de la compétition.

Ce challenge intercommunes a été créé afin de promouvoir encore davantage le geste du

tri du verre (objectif +15 % d'ici 2016 et dans le cadre du plan de gestion des déchets du Grand Lyon).

LA FOIRE DE LYON

L'individu trieur aime bien savoir à quoi sont destinés les produits de la poubelle verte... La Foire de Lyon lui a permis de réviser ses classiques en matière de bons gestes tri et, grâce à un habillage de stand très pragmatique, de comprendre l'ensemble de la chaîne du recyclage.

Pendant 10 jours du 21 au 31 mars, les grand lyonnais ont pu rencontrer le service communication-marketing et l'ensemble des 37 agents présents sur le stand du Grand Lyon spécialement consacré à la direction de la propreté. Sur 11 jours de salon, plus de 2 500 personnes ont été sensibilisées au tri et au recyclage des déchets.

LES OPÉRATIONS CARITATIVES :

L'opération Téléthon jusqu'à alors concentrée sur le week-end de décembre choisi par l'association française contre les myopathies permettait d'allier geste de tri du papier

avec un geste caritatif depuis 2009. 2014 a vu l'apparition d'un Téléthon nouvelle formule : une valorisation financière du geste de tri du papier tout au long de l'année au profit de l'AFM. Un chèque de 21 032,38 € leur a été remis.

Un chèque de 79 910 € remis à la ligue contre le cancer (calculée selon les tonnages du verre) qui augmente d'année en année... c'est encore la preuve de la bonne équation entre solidarité et éco-responsabilité.

L'INAUGURATION DE LA DÉCHÈTERIE DE GRIGNY CHANTELOT

Communiquer c'est aussi rendre visible les installations sur le territoire du Grand Lyon. À Grigny Chantelet, une nouvelle déchèterie est ouverte depuis le 27 mai 2014. Elle se substitue aux deux déchèteries de Givors et Grigny-Saint-Abdon, trop petites et qui ne permettaient pas d'effectuer un tri à la source conforme aux règles habituelles du Grand Lyon. Plus fonctionnelle et sécurisée, elle offre une meilleure accessibilité pour les usagers. Une inauguration parfaitement réussie en présence des édiles et... sous le soleil.

DES ACTIONS PÉRENNES ET EFFICACES

LE 2^e FORUM « C'EST TOUT COM »

2^e session probante pour la rencontre annuelle des communicants sur les thématiques PROPRETÉ !

Organisé par le service communication marketing, ce forum s'est à nouveau voulu rassembleur ainsi que moment d'échanges et de connaissances entre pairs. Mission accomplie car l'ensemble des participants ont pu sous forme d'un jeu créatif trouver un nom commun à ce nouveau réseau prometteur ! A Proprement parlé, ...

Aujourd'hui tous les communicants sont identifiés et lors d'échanges au quotidien sont susceptibles de relayer dans leurs supports municipaux respectifs des informations sur la direction de la Propreté. Un vrai travail de réseau.

LES CALENDRIERS DE COLLECTE

Pour délivrer une information la plus proche des usagers le service collecte et véhicules industriels et le service communication-marketing unissent leurs efforts et produisent les « calendriers de collecte » pour toutes les communes. Jours fériés, jours de collecte

sélective, adresses des déchèteries, etc. que ce soit en version papier ou en version électronique ce support d'information complet permet de se rapprocher des habitants du grand Lyon !

Pas moins de 35 000 exemplaires de calendriers ont été distribués en direct aux communes. Il y a 37 versions adaptées à chacune des spécificités de collecte.

LES ANIMATIONS TERRAIN

Auprès des tout jeunes par l'intermédiaire d'associations, vers les conseils syndicaux lors de la journée spécifique, pour des gardiens d'immeuble etc... délivrer un message adapté est une gageure que permet le déploiement d'animations tout au long de l'année. Un chiffre parlant : 35 000 documents remis !

LES FAITES DE LA PROPRETÉ

Vingt-quatre « Faites de la propreté » ont eu lieu au cours de l'année à l'initiative des communes du Grand Lyon. Ces animations festives et ludiques contribuent à sensibiliser les habitants à la propreté urbaine tout en valorisant le travail des agents de la propreté. Ces moments pédagogiques permettent tout autant de délivrer un message fort de co-responsabilité, il n'est pas rare que le geste de tri y soit largement expliqué et détaillé aux petits et aux grands.



LES OUTILS DE PROXIMITÉ ET L'ADAPTATION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Différents supports de communication ont été créés en 2014, permettant de renforcer encore la proximité :

- › l'habillage de 5 véhicules des messagers du tri avec les codes de communication du tri.
- › l'adaptation de l'ensemble des visuels du tri avec une iconographie plus « photos ».
- › la création de supports pour accompagner les changements de bacs.
- › la déclinaison de supports de bailleurs pour l'installation de silos enterrés.

D'autre part, une campagne sur le tri des emballages de salle de bains a vu le jour en affichage urbain pendant 2 semaines et a été reproduite à un coût minime dans l'ensemble des supports du Grand Lyon.



LE BILAN FINANCIER

Pour l'exploitation du service public d'élimination des déchets, le Grand Lyon mise sur une complémentarité des activités gérées en régie et des prestations confiées à des entreprises.

S'agissant du mode de gestion, la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables est assurée :

- › par les personnels communautaires (régie) sur l'ensemble des communes hors Lyon et Villeurbanne,
- › par des entreprises privées dans le cadre de marchés publics de prestation de service à Lyon et Villeurbanne.

La collecte des silos enterrés pour les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables, hors Lyon et Villeurbanne, est assurée par la régie depuis le 23 janvier 2013.

L'exploitation des 18 déchèteries du Grand Lyon est assurée par des entreprises, de même que la valorisation de la plupart des déchets qui en sont issus (déchets verts, bois, ferrailles...).

Concernant le traitement, l'incinération des ordures ménagères résiduelles avec production d'énergie est partagée entre l'UTVE Lyon sud (7^e arrondissement), exploitée en régie par la Communauté urbaine et l'UTVE Lyon nord (Rillieux-la-Pape), de la société Valorly, dans le cadre d'une délégation de service public.

Les deux centres de tri sont exploités par des entreprises dans le cadre de marchés de prestation de services.



2014	RÉGIE	MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE	DÉLÉGATION
COLLECTE			
ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE	50 % subdivisions de collecte	50 %	Sita Lyon Groupe Pizzorno Environnement
VERRE		100 %	Sita Lyon Groupe Pizzorno Environnement Veolia
TRAITEMENT			
CENTRES DE TRI		100 %	Onyx Nicollin
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	60 % UTVE Lyon sud		40 % Valorly
INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS		100 %	Différents prestataires
DÉCHÈTERIES		100 %	Onyx / Trigenium Sita Lyon / Nicollin Serned / NCI Environnement / Coved
COMPOSTAGE		100 %	Tarvel Biomasse Valterra / GR
MATURATION DES MÂCHEFERS		100 %	Sita Lyon / Perrier TP Moulin TP / Modus Valoris

PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES ANNUELLEMENT

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	2013	2014	VARIATION
COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	17,64	17,74	0,6 %
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	1,15	1,40	20,9 %
EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES	6,93	7,34	5,8 %
PRESTATIONS D'INTÉRIM POUR LA COLLECTE	1,97	1,78	-9,4 %
TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES	7,49	7,94	6,1 %
COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS	1,43	1,68	17,7 %
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE À L'USINE DE RILLIEUX-LA-PAPE (Lyon Nord)	11,38	14,84	30,4 %
TRAITEMENT DES RÉSIDUS D'INCINÉRATION (mâchefers, Réfiom)	2,21	3,37	52,7 %
ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS EN ISDND PRIVÉS	1,45	1,47	1,0 %

BILAN FINANCIER

ENCART MÉTHODOLOGIQUE

Le rapport Barnier a pour objectif de présenter le coût complet des activités liées à la gestion des déchets.

Un travail d'analyse a permis de compléter le coût de la gestion des déchets en incluant certaines prestations jusqu'alors non prises en compte et pourtant assimilées à des activités de collecte des déchets au regard de la méthode nationale Comptacoût mise en place par l'ADEME et à laquelle le Grand Lyon contribue. Ces activités sont au nombre de 4 et représentent un coût complet de 9,9M€ :

- › Collecte des marchés alimentaires et forains,
- › Ebouage,
- › Gestion et collecte des corbeilles de propreté,
- › Égouttage.

Les données financières du coût de la gestion des déchets sont donc traitées indépendamment de l'organisation des services et de la comptabilité en place au sein de la collectivité.

Afin de permettre la comparaison des données 2014 avec les années antérieures, un retraitement a été réalisé.

DES DÉPENSES EN HAUSSE

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de service, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel communautaire directement affecté à la collecte et au traitement des déchets, ainsi que les frais de structure (amortissements, entretien des bâtiments communautaires...).

En 2014, les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 146,6 M€, en hausse de 2,6 % par rapport à 2013.

Les coûts présentés ci-dessous comprennent les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement de l'ensemble des déchets (soit 594 938 tonnes) : ménagers et assimilés, nettoyage et autres collectes.

► **Communication** : regroupe principalement les dépenses de communication à destination des communes, des usagers et l'activité des messagers du tri. Les missions des messagers du tri représentent plus de 80 % des dépenses de ce poste. Dans le cadre de la politique menée en faveur du tri des déchets, des recrutements avaient été réalisés courant 2013, qui produisent en 2014 des dépenses constatées en année pleine.

► **Études et réduction des déchets** : regroupe les études réalisées par la direction concernant la gestion des déchets et les actions en faveur de la prévention des déchets réalisées dans le cadre du Programme Local de Prévention (en partenariat avec l'Ademe). Deux éléments expliquent principalement l'augmentation des dépenses entre 2013 et 2014 :

- › la montée en puissance des actions menées dans le cadre du Programme Local de Prévention,
- › le lancement des études préalables pour le futur système de traitement.

► **Pré-collecte** : regroupe les dépenses concernant la gestion des contenants, que ce soient les bacs de collecte sélective (collecte au porte-à-porte) ou les silos aériens et enterrés (collecte en apport volontaire). Ce poste présente une augmentation notamment en lien avec les nombreuses opérations de changement de bacs de collecte sélective.

► **Collecte** : regroupe l'ensemble des activités de collecte des déchets : collecte en porte-à-porte, en apport volontaire et en déchèteries, exploitation du quai de transfert de

Givros-Grigny, collecte des corbeilles de propreté, ébouage, et collecte des déchets des marchés alimentaires et forains. La maîtrise des dépenses liées à l'activité de collecte en porte-à-porte (intérim, carburant...) a permis d'optimiser le coût de production du service en régie. Les dépenses liées à la rémunération des prestataires ont mécaniquement augmenté du fait de l'augmentation des tonnages collectés. Les dépenses concernant la collecte en déchèterie sont globalement stables.

► **Valorisation matière** : regroupe l'activité des centres de tri et la valorisation des déchets des déchèteries. L'augmentation des tonnages de déchets recyclables a mécaniquement généré une augmentation des dépenses.

► **Valorisation énergétique** : regroupe les dépenses générées par les deux unités de valorisation énergétique. L'augmentation des dépenses entre 2013 et 2014 s'explique par :

- › un changement de comptabilisation des dépenses/recettes sur Lyon nord entre 2013 et 2014.
 - › une augmentation des tonnages incinérés sur l'usine Lyon sud qui se répercute à hauteur de +3 % sur les dépenses de l'usine.
- Aucun délestage à la charge du Grand Lyon n'a été réalisé cette année.

► **Stockage** : regroupe les dépenses liées à l'enfouissement des déchets non valorisés. On constate en 2014 un retour à la normale après le paiement en 2013, par le Grand Lyon, d'une partie d'un ancien contentieux concernant la TGAP.

DÉPENSES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS EN 2013 ET 2014

EN K€ TTC	2013	2014	ÉVOLUTION 2013-2014
COMMUNICATION	1 215	1 346	10,8 %
ÉTUDES ET RÉDUCTIONS DES DÉCHETS	757	1 092	44,2 %
PRÉ-COLLECTE	3 922	4 512	15,1 %
COLLECTE	77 343	76 531	-1,1 %
VALORISATION MATIÈRE	15 627	16 108	3,1 %
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	40 396	44 949	11,3 %
ENFOUISSEMENT	3 629	2 015	-44,5 %
COÛT BRUT COMPLET	142 890	146 554	2,6 %
Collecte	82 859	82 935	0,1 %
Traitement	60 031	63 619	6,0 %

► **Les investissements** : sont intégrés via un calcul d'amortissement dans le coût complet. Les durées d'amortissement retenues sont celles préconisées par l'Ademe. En 2014, les amortissements ont été principalement liés à des acquisitions de nouvelles bennes à ordures ménagères et des acquisitions de bacs operculés pour les campagnes de dotation.

En conclusion, les dépenses de collecte s'établissent à 82,9 M€ (+0,1 % par rapport à 2013) et celles de traitement à 63,6 M€ (+6 % par rapport à 2013).

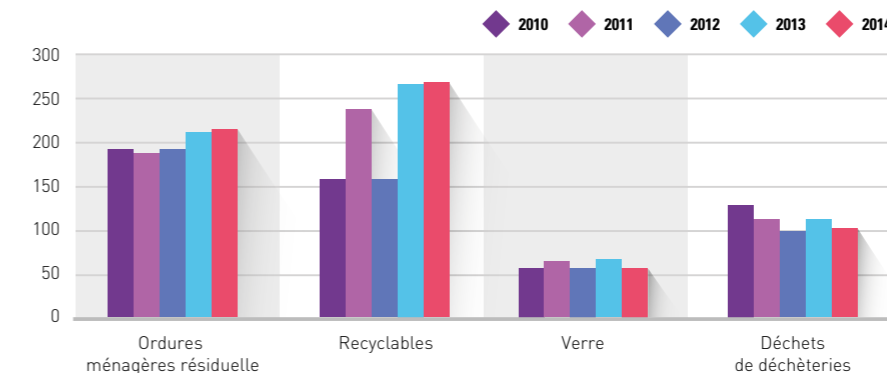
DES COÛTS TRÈS VARIABLES SELON LES FLUX DE DÉCHETS

Les résultats financiers globaux cachent des disparités importantes entre les différents flux de déchets. Ces variations s'expliquent essentiellement par des niveaux de soutiens et de recettes industrielles variables en fonction du type de déchets.

Le verre est le flux de déchets le moins coûteux. Ainsi, chaque tonne de verre collectée dans les silos spécifiques, plutôt que jetée dans les bacs gris, évite à la collectivité une dépense de près de 150 € par tonne.

en (€TTC / tonne) pour 2014	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables (hors verre)	Verre	Déchets des déchèteries
Coût brut	261 €	446 €	106 €	133 €
Recettes	46 €	175 €	41 €	31 €
Coût net	215 €	271 €	65 €	102 €

ÉVOLUTION DU COÛT NET DEPUIS 2010 EN MILLIONS D'€ TTC



DES RECETTES QUI RESTENT DYNAMIQUES

Les recettes 2014 s'élèvent à 35,1 M€ TTC et se partagent en :

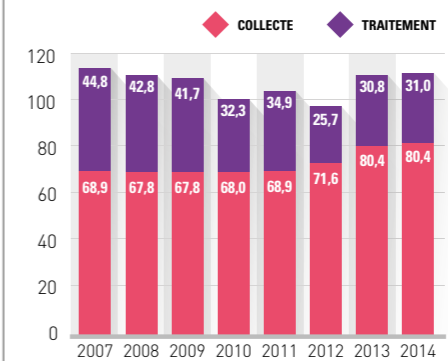
- › recettes industrielles (vente d'énergie issue de l'incinération, vente de matériaux recyclables...) pour 55 %.
 - › autres recettes (remboursement du FCTVA, pénalités, cessions de véhicules...) pour 7 %.
- Ces recettes proviennent quasi exclusivement de l'activité de traitement des déchets et sont impactées par un repli des cours des matériaux recyclés.

› soutiens et aides versés par les éco-organismes pour 38 %. Cette part a augmenté à partir de 2011 du fait de la mise en œuvre par Eco Emballages du barème E, plus intéressant financièrement pour les collectivités.

Le coût net de la gestion des déchets (dépenses - recettes) s'établit à 111,4 M€.

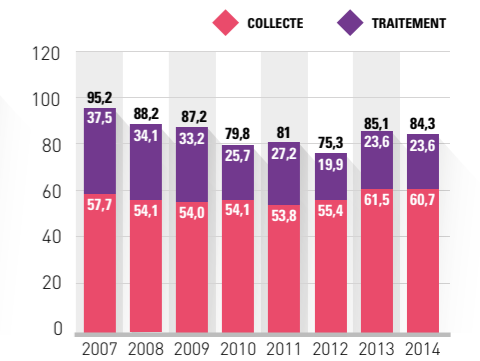
COÛTS NETS DE LA GESTION DES DÉCHETS

EN MILLIONS D'€ TTC (EUROS COURANTS)



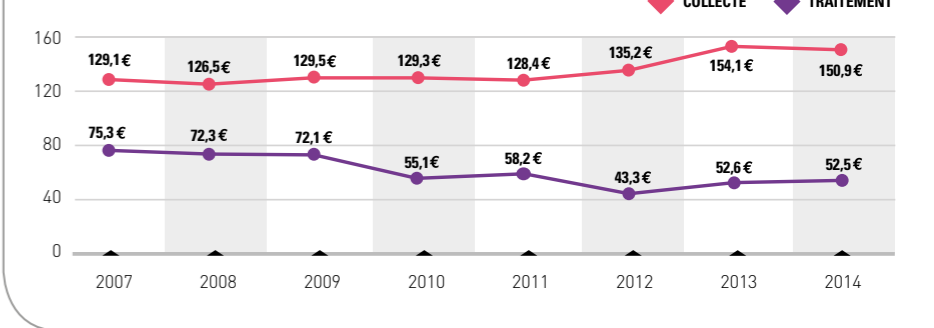
COÛTS NETS PAR HABITANT DE LA GESTION DES DÉCHETS

EN € TTC (EUROS COURANTS)



COÛTS NETS À LA TONNE DE LA GESTION DES DÉCHETS

EN € TTC (EUROS COURANTS)



La variation constatée sur les recyclables s'explique par un décalage des recettes Eco-Emballages de 2011 sur 2012 et par des faibles tonnages en 2012. On constate cependant bien une hausse du coût net des recyclables. Le repli du cours des matières premières risque de pérenniser cette tendance.

UN FINANCEMENT PAR LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

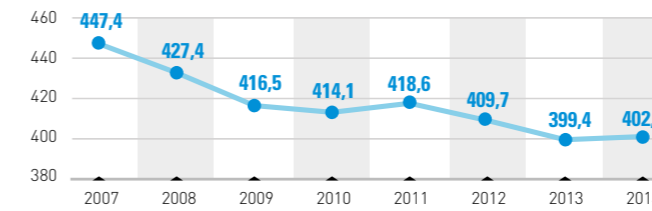
La gestion des déchets est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le produit s'est élevé en 2014 à 122,6 M€.



LES INDICATEURS DE SUIVI

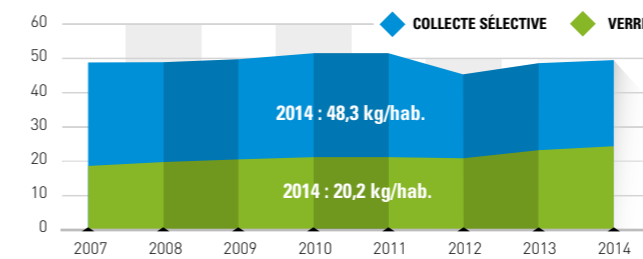
La Page (ci-contre) d'indicateurs de suivi vise à évaluer la qualité et la performance du service public de collecte, de traitement et de valorisation du Grand Lyon. Cette clarification des activités, souhaitée notamment par les membres de la commission consultative des services publics locaux, s'inscrit dans une démarche de développement durable et une volonté de transparence.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS (OM, CS, Verre et déchèterie) (EN KG/HABITANT)



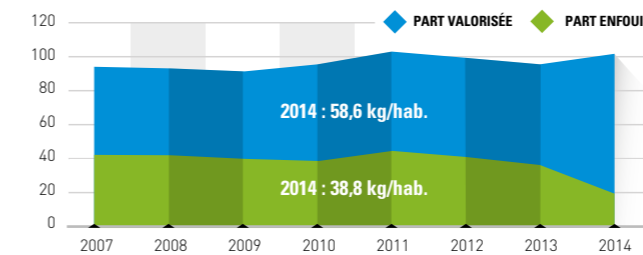
La quantité globale de déchets ménagers et assimilés atteint les 402,2 kg/hab.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE COLLECTE SÉLECTIVE ET VERRE COLLECTÉS (EN KG/HABITANT)



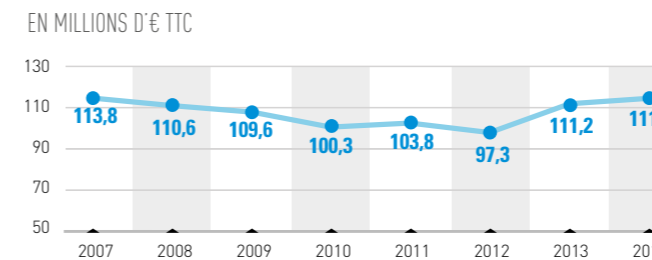
La quantité de collecte sélective et de verre remonte.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE ET DE LEUR VALORISATION (EN KG/HABITANT)

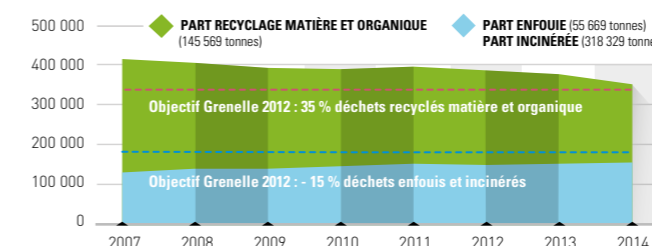


De 2013 à 2014, les quantités de déchets collectés en déchèterie augmentent, ainsi que la part valorisée (+25,9%, y compris valorisation matière hors recyclage) et la part enfouie diminue (-46,02%).

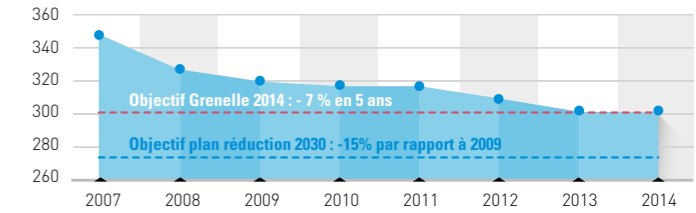
ÉVOLUTION DES COÛTS NETS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT



RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (EN TONNES)

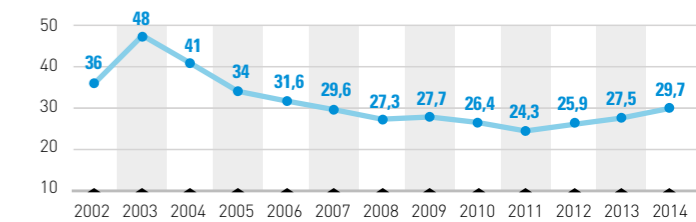


ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS (OM, CS, Verre hors déchèterie) (EN KG/HABITANT)



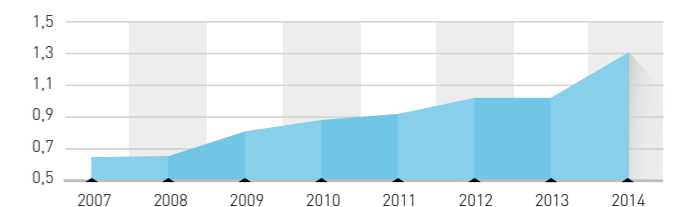
La quantité d'ordures ménagères assimilées résiduelles a augmenté de 2013 à 2014 mais le ratio par habitant du graphique baisse (-5,91 % à fin 2014), avec pour objectif du Grenelle une baisse de -7% à la fin 2015. La délibération portant sur le futur système de traitement des déchets de la communauté urbaine fixe un objectif de réduction des déchets à la source de -15 % à l'horizon 2030.

ÉVOLUTION DU REFUS DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (EN %)



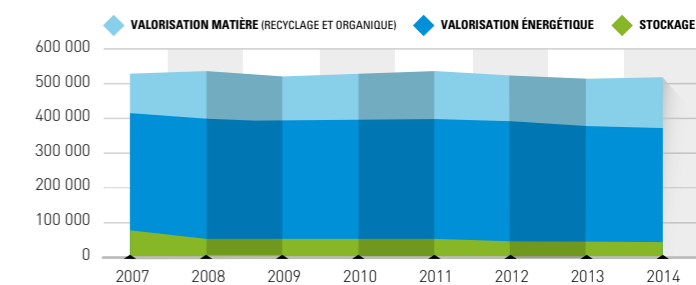
Le taux de refus de tri a augmenté de 2013 à 2014 (+2,2 points).

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) COLLECTÉS (HORS BATTERIES) (EN KG/HABITANT)



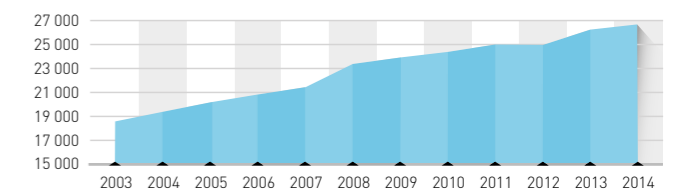
La quantité globale de DDS a augmenté. Les usagers prennent l'habitude de les déposer en déchèteries. Ce qui contribue à préserver l'environnement.

RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (EN TONNES)



La valorisation matière et la valorisation organique augmentent. Le stockage diminue. La valorisation énergétique baisse. Ces chiffres ne tiennent pas compte des résidus de traitement.

ÉVOLUTION DU TONNAGE DE VERRE COLLECTÉ (EN TONNES)



Parallèlement à la progression des tonnages du verre collecté, le montant du don à la ligue contre le cancer n'a pas cessé d'augmenter : partant de 54 000 € en 2003, il atteint 79 910 € en 2014.

GLOSSAIRE

AMIANTE LIÉ	Il s'agit d'amiante, associé à d'autres matériaux; (par exemple, l'amiante-ciment). Les déchets d'amiante lié sont le plus souvent issus des travaux relatifs à la réhabilitation et à la démolition dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.
BAROMÈTRE	Outil de mesure permanent et régulier permettant d'évaluer les perceptions, les pratiques et les attentes des grands Lyonnais en matière de propreté urbaine et de gestion des déchets, dans un objectif de mise en place et d'amélioration d'offres de services adaptés.
CERTIFICATION ISO 14 001	La norme ISO 14001 constitue un cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités de l'organisation afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et ainsi concilier les impératifs de fonctionnement et de respect de l'environnement. En 2012, l'UTVE de Lyon sud a obtenu la certification ISO 14001 suite à la mise en place d'un système de management environnemental. Cette démarche confirme les efforts de l'unité de traitement et de valorisation énergétique en matière de prévention des pollutions et renforce sa capacité à maîtriser ses impacts.
COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES	Cf. MODECOM
COVADE	Charte de COopération de VALorisation des déchets signé entre les élus du Grand Lyon, d'ORGANOM, du SITOM Nord-Isère et du SYTRAIVAL afin de mutualiser et optimiser les installations de traitement des déchets des territoires en prenant en compte les spécificités de chacun.
DÉCHETS ASSIMILÉS	Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites.
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DSS)	Appelés auparavant déchets dangereux des ménages ou DDM.
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)	Il s'agit des déchets produits par les ménages et collectés par le service public d'élimination des déchets : ils comprennent les déchets collectés en déchèterie, les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise) et les déchets collectés séparément (poubelle verte, verre)
ÉBOUAGE	Le service du nettoyage assure l'enlèvement de tous les déchets encombrants ou déchets non assimilables aux ordures ménagères présentés sur le domaine public, hors points de collecte en bac (dépôts sauvages, déchets de balayages...).
EMR	Emballages Ménagers Recyclables
FREINTE	Il s'agit de la perte matière liée à un process de tri, soit la différence entre la quantité sortante et la quantité entrante.
INA	Imprimé Non Adressé
INCONÉLISATION	La direction de la propreté a fait le choix de renforcer la protection des chaudières contre l'attaque des fumées acides issues de la combustion des déchets. Un revêtement en alliage métallique appelé Inconel a été retenu pour le premier parcours des chaudières, là où les fumées sont les plus chaudes. L'inconélisation, c'est la dépose de ce revêtement.

INS	Imprimé Non Sollicité
ISD	Installation de Stockage des Déchets
ISDD	Installation de Stockage de Déchets Dangereux
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
MODECOM	La MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères est une méthode de caractérisation des déchets mise au point par l'ADEME. Elle permet de connaître la composition des ordures ménagères en qualité (type de déchets) et en quantité (gisements de déchets), et ceci par type d'habitat. Elle a été menée en 2012 sur le Grand Lyon.
ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES	Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits quotidiennement par les acteurs économiques et sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement). Les déchets produits occasionnellement par les ménages (les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats...) en sont exclus.
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	Ce sont les déchets collectés dans le bac gris.
ORGANOM	Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés qui regroupe 17 EPCI (196 communes, 312 000 habitants) sur le département de l'Ain.
PAPIERS	Les papiers évoqués dans le rapport annuel englobent tous ceux qui sont recyclables : journaux, magazines, catalogues, annuaires, prospectus, publicités, courriers, lettres, impressions... Seules exceptions, les papiers qui n'en sont pas et qui ne sont pas à trier, comme les papiers collants ou les papiers d'aluminium. Source : www.ecofolio.fr
RECYCLERIE	Le principe de la recyclerie est de permettre aux associations caritatives de récupérer des objets au sein des déchèteries, avant que ceux-ci ne soient jetés. Il y a des recycleries au sein de 3 déchèteries du Grand Lyon : Champagne-au-Mont-d'Or, Francheville et Villeurbanne Sud.
REFIOM	Résidu d'épuration de Fumée d'Incinération d'Ordures Ménagères, soit les cendres d'électrofiltres et de chaudières, et les gâteaux de filtration des stations de traitement physico-chimique des eaux de lavages des fumées.
SILLON ALPIN	Le Pôle métropolitain du Sillon Alpin regroupe les communautés d'agglomération d'Annecy, Chambéry Métropole, Grenoble Alpes Métropole, Pays de Romans, Pays Voironnais, et Valence Agglo Sud Rhône-Alpes.
SYTRAIVAL	Syndicat mixte Beaujolais et Dombes d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets qui fédère, sur 2 départements (Rhône et Ain), 14 EPCI comprenant 204 communes pour un total de 300 000 habitants.
TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
UTVE	Les Unités de Traitement et de Valorisation Énergétique incinèrent les ordures ménagères non recyclables. La combustion des déchets produit de la vapeur, utilisée pour le chauffage urbain et la production d'électricité.



2014

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

Métropole de Lyon
Direction de la propreté

20, rue du lac – 69003 Lyon
www.grandlyon.com

Conception et mise en page
Unité Mobile

Crédits photos
J.Léone, L.Danière,
E. Soudan, ADEME,
EcoEmballages

Impression
FOT